

VOIR DIRE

NUMÉRO 83
MAI-JUIN 1997
L'EXEMPLAIRE: 4^s

Revue bimestrielle
publiée en collaboration
des associations de sourds
de la province de Québec



15^e anniversaire du Centre de jour Roland-Major



4 mai 1997

**Les Actes du colloque
de l'Après-Sommet du
Centre Québécois de
la déficience auditive (CQDA),
un document de réflexion
sur la surdité**



LANCEMENT DU DOCUMENT: LE 24 MAI 1997





SOUS-TITRAGE PLUS INC.

1453, rue Ahmerst, bureau 101, Montréal (Québec) H2L 3L2
Téléphone: (514) 521-4460 / Télécopieur: (514) 521-3985

SOUS-TITRAGE PLUS INC.

veut souligner le dévouement

exceptionnel

de Madame Lise Paquin

à la cause du sous-titrage codé.



VOIR DIRE

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Arthur LeBlanc
éditeur et rédacteur-en-chef

Mireille Caissy
rédactrice et éditorialiste

Monique Therrien
correctrice

Anna Sabelli
infographe

Guyline Boucher
abonnement et comptabilité

Jean-Marc Lachambre /
Claire-Lyne Poirier / Guy Fredette
photographes

COLLABORATEURS:

Jean-Guy Beaulieu	Claude Moreau
Gilles Read	Ginette Lefebvre
Marie-Hélène Boulanger	Jacques Dufresne
Jacinthe Auger	Guy Fredette
Gilles Boucher	Yann Lacroix
Yvon Mantha	

COMPOSITION:

Publications Voir Dire / Compo-GYM Inc.

IMPRESSION:

Imprimerie Omni inc.

ABONNEMENT:

Canada: 20 \$ annuel
Étranger: 25 \$ annuel

La revue **VOIR DIRE** est publiée six fois par année par les **Publications VOIR DIRE**.

Les auteurs ont l'entière responsabilité de leurs textes. La revue ne publie aucun texte anonyme mais peut, exceptionnellement, accepter un pseudonyme, à condition de connaître le nom et l'adresse de l'auteur.

Tous les textes publiés dans **VOIR DIRE** (à moins d'avis contraire spécifié par l'auteur) peuvent être reproduits sans demande d'autorisation, avec mention obligatoire de la source.

DÉPÔTS LÉGAUX:

Bibliothèque nationale du Québec.
Bibliothèque nationale du Canada.
No. d'enregistrement: 002565
ISSN 0826-4503

Pour informations et abonnements:

VOIR DIRE
65 ouest, de Castelnau, suite 300
Montréal, Qc H2R 2W3
Tél.: (514) 279-7609 / Fax: (514) 279-5373

SOMMAIRE

Éditorial.....	4
La parole est aux lecteurs.....	5
Le service de relais Bell a 10 ans !.....	5
Colloque de l'Après-Sommet du CQDA	6, 7, 8 et 9
Nouvelles du 3e Âge-Sourd : 15 ans du CJRM	10 et 11
Nouvelles du SIVET	12
Disponibilité des services d'interprétation	12
«Les Sourds se protègent bien» (CSSQ)	13
Un signe des interprètes.....	13
Page d'histoire de l'Institution des Sourds-Muets.....	14 et 15
L'Association des Sourds du Canada, en bref	16 et 17
Centre Notre-Dame de Fatima.....	18 et 19
Guide d'aménagement (Kéroul)	19
AIM CROIT : déménagement.....	20
Cinéphoto S enr. : le model sourd	21
Nouvelles de l'Étape	22
Téléboutique Bell : produits pour les sourds	23
Mon cher Jacques, c'est à ton tour.....	23
Conférence sur la surdité à Bathurst, N.-B.....	24
Nouvelles du CLSM	24
Décès, naissances, etc.....	25
Fête à l'école Saint-Jude de Longueuil	25
Chasse et Pêche.....	26

PAGE COUVERTURE :

Photo du haut à droite : le 4 mai dernier, le Centre de jour Roland-Major célébrait son 15e anniversaire. Voici le comité du Regroupement des usagers du CJRM : assis, Colombe Fredette, Simone Lachance, présidente; debout, Thérèse Lévesque, Lucielle Vallières et Irène Rhodes, entourant la photo de feu Roland Major.

Photo du bas : le Centre québécois de la déficience auditive (CQDA) est heureux de présenter la synthèse «les actes du colloque» de l'Après-Sommet, qui s'est tenu les 22 et 23 mars dernier à Montréal. Ce colloque a permis d'actualiser les revendications des membres de la communauté sourde et malentendante.

LE CLUB LIONS MONTRÉAL-VILLERAY (SOURDS)

invite toutes les personnes sourdes à devenir membres du Club et à participer à ses activités en faveur des personnes les plus démunies de notre société.

**Pêche sur la glace – Journée-spaghetti – Vente des gâteaux aux fruits – Des lapins de chocolat
Épluchette de blé d'inde – Visite au Manoir Cartierville – Souper «Cochon braisé», etc.**

LES MEMBRES DU CLUB LIONS MONTRÉAL VILLERAY-SOURDS:

Georges Boucher
Roland Aubry
Roland Bolduc
Jacques Gravel
Normand Lapalme

Mario Ranger
André Weir
Maurice Baribeau
Jacqueline Lavoie

Daniel Péladeau
Jean-Guy Beaulieu
Sylvie Jeansonne
Fernand Hébert

Azarias Vézina
Denis Paquette
Gilles Gravel
Andrée Boucher

Guy Fredette
Maurice Livernois
André Leboeuf
Réjeanne Livernois



vous invitent personnellement à les rencontrer. Ils se feront un plaisir de répondre à vos questions.

CLUB LIONS MONTRÉAL-VILLERAY (SOURDS)
B.P. 114, Succursale «R»
Montréal (Québec) H2S 3K6

LION ROLAND AUBRY
PRÉSIDENT 1996-97

Éditorial

Et maintenant, place au suivi

Note : Les phrases en italiques sont tirées de l'introduction des Actes du colloque.

« **L**e Colloque de l'Après-Sommet fut l'un des moments les plus importants des cinq dernières années. Il a permis aux divers intervenants en matière de surdité de se pencher avec plus de précision sur la situation actuelle des personnes vivant avec une surdité¹, de constater les améliorations survenues depuis 1986, de réitérer les recommandations non entendues et d'ajouter celles devenues essentielles à la réalité d'aujourd'hui.



Gilles Boucher

« Quelque cent cinquante personnes ont répondu à l'appel lors de ce colloque. Des personnes venues à titre personnel ou professionnel afin de partager sur la surdité. Une absence remarquée toutefois, celle des membres de la communauté sourde gestuelle qui sont pourtant d'ardents défenseurs des dossiers concernant la surdité.

« Force nous est de constater que bien des choses se sont améliorées depuis dix ans. Plusieurs services sont désormais offerts tels le service d'interprétariat tant à Montréal, à Québec qu'en région. Un plus grand nombre de personnes vivant avec une surdité accède à des études supérieures et réussit à décrocher un emploi. »

Au chapitre de la main-d'oeuvre, les programmes CIT prennent graduellement de l'expansion et favoriseront les personnes sourdes et malentendantes, en particulier celles venant des régions. De plus, une réponse du sous-ministre de la Justice nous indique que son ministère défraie maintenant tous les coûts des services d'interprétation et ce, peu importe le tribunal.

« Malheureusement, tout n'est pas acquis et l'équité n'est pas encore une réalité du monde de la surdité. De plus, les acquis d'aujourd'hui pourraient fort bien faire partie des coupures gouvernementales de demain. C'est pourquoi, il faut être vigilant et continuer à nous serrer les coudes dans la lutte pour l'équité. Les gouvernements ne nous feront pas de cadeaux, ne leur en faisons pas non plus !

« Nous devons continuer à travailler fort afin que les recommandations émises dans ces actes trouvent écho auprès des diverses instances concernées. Ne les laissons pas dormir sur les rayons d'une bibliothèque et engageons-nous à leur donner voix, haut et fort.

« Plusieurs participants ont souligné l'importance que les associations et organismes de personnes vivant avec une surdité et leurs dirigeants oublient les vieilles querelles et les points de vue divergeants afin de se concentrer sur

les similitudes et les buts communs. Les deux paliers de gouvernement sont plus qu'heureux de voir les dissensions dans le milieu de la surdité et s'en servent allègrement pour éviter de prendre position sur des dossiers cruciaux, d'adopter des lois ou règlements en notre faveur. Nous le disons et ne le redisons jamais assez, c'est en unissant nos forces, et en oubliant nos faiblesses mutuelles, que nous réussirons à faire fléchir les gouvernements. Parce qu'en bout de ligne, rien n'est plus important que le bien-être et l'égalité des chances des personnes vivant avec une surdité et ce, peu importe quelle est notre faction.

(...) « Les membres du comité exécutif peuvent dire que, malgré le manque de temps, de financement et d'énergie pour organiser un colloque grandiose comme celui de 1986, ils sont fiers des résultats obtenus lors du colloque de 1997, bien que certains l'aient critiqué et qualifié de bâclé. L'actuelle période de restrictions nous a obligés à faire beaucoup avec moins, donc de se concentrer sur le contenu plutôt que le contenant. Le contenu, ce fut les participants, riches de leur expérience, qui l'ont fourni. Quant au contenant, il n'était qu'accessoire. »

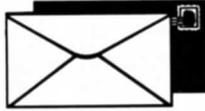
Les deux paliers de gouvernement sont plus qu'heureux de voir les dissensions dans le milieu de la surdité et s'en servent allègrement pour éviter de prendre position sur des dossiers cruciaux, d'adopter des lois ou règlements en notre faveur.

Le CQDA s'engage à faire effectuer le suivi des recommandations émises lors de ce colloque. Toutefois avant de pouvoir effectuer ce suivi, il faudra que le CQDA trouve le financement nécessaire, s'entende avec ses membres sur l'orchestration du travail et trouve des personnes-ressources intéressées à y investir du temps. Éventuellement, nous mettrons sur pied un comité qui se penchera sur tous ces aspects.

Nous sommes ouverts aux idées qui pourraient surgir suite au colloque puisqu'il est important pour nous tous de travailler en collégialité afin d'améliorer les conditions de vie des personnes vivant avec une surdité.

Plus que jamais le moment est venu de se mettre à table. N'ayons pas peur de retrousser nos manches et mettons-nous à l'ouvrage. L'heure de vérité a sonné. Le vrai travail commence. Tous ensemble, en route vers le suivi.

¹ Le CQDA a choisi d'utiliser cette expression suggérée par un participant. En effet, « personne vivant avec une surdité » nous semble beaucoup plus positif que « personne vivant avec un handicap auditif » ou même « handicapé auditif ». De plus, l'expression permet, en peu de mots, d'inclure tous les types de surdité sans discrimination : de profonde à légère, de naissance, progressive ou subite.



Montréal, le 16 mai 1997

Dr Jean Rochon
Ministre de la Santé et des Services sociaux
et responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet: Aides auditives - Modifications au Règlement

Monsieur le Ministre,

Je m'adresse à vous à titre de président du Centre québécois de la déficience auditive, organisme voué à la défense des droits et à la promotion des intérêts des personnes sourdes, devenues sourdes et malentendantes du Québec.

Nous avons pris connaissance du Décret 535-97 publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 7 mai 1997.

Inutile d'insister sur le fait que les modifications apportées au Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie portent un coup très dur à l'autonomie et à l'intégration des personnes déficientes auditives. Nous sommes conscients que tous les citoyens sont appelés à participer à l'effort collectif du déficit zéro-2000 mais vous reconnaîtrez que les nouvelles dispositions du Règlement imposent à l'ensemble de nos membres des compressions autrement supérieures au six pourcent utilisé dans la plupart des autres domaines de compressions budgétaires.

En juillet, août et septembre derniers, la Fédération de la réadaptation en déficience physique du Québec, la Fédération de l'Age d'or du Québec tout comme l'Office des personnes handicapées du Québec ont joint leur voix à la nôtre pour vous informer des effets pernicieux que certains amendements auront sur la qualité de vie de dizaines de milliers de personnes déficientes auditives.

La non-couverture des coûts de réparation des aides auditives pour les personnes de 19 ans ou plus qui ne sont pas aux études, est de ceux-là. Personnes âgées, bénéficiaires de la sécurité du revenu, sans-emploi chroniques, seront particulièrement affectés.

Nous déplorons particulièrement le fait qu'en tant que Ministre responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec, dont la mission est de veiller à ce que les personnes handicapées soient traitées "A PART ÉGALE", vous recommandez d'édicter un Règlement qui va à l'encontre des principes fondamentaux d'"A PART ÉGALE" puisqu'il discrimine les personnes déficientes auditives versus les autres catégories de personnes handicapées qui n'ont pas à assumer les coûts de réparations de leur aides techniques.

Au nom de toutes les personnes déficientes auditives du Québec, nous tenons, Monsieur le ministre, à dénoncer fermement cette situation discriminatoire et nous insistons pour qu'en toute justice et équité, elle soit supprimée.

Recevez Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Gilles BOUCHER, Président du Conseil d'administration, CQDA ■



**Le Service relais Bell
a 10 ans!**

Par **Dominique FOREST**
Directrice - Planification de l'entreprise, Service Relais Bell

Saviez-vous que votre centre SRB célèbre son dixième anniversaire? En effet, le centre SRB ouvrait ses portes en mai 1987. Quel cheminement depuis ses humbles débuts! Malgré les appels sporadiques des premiers jours, le SRB promettait déjà une croissance rapide.

Depuis le début, la communauté sourde sensibilise la population entière aux besoins et aux attentes des sourds. Suite à ses efforts, nous avons vu augmenter le volume de nos appels. Petit à petit, les scénarios d'appels se sont compliqués, nous avons augmenté le personnel, mais la technologie nous limitait dans notre progrès. En dépit des nombreuses améliorations technologiques des années 1990, nous avons dû développer une technologie avant-gardiste, capable de répondre aux exigences du futur. A cause de notre vision et notre volonté de parfaire le service, le SRB a subi une conversion technologique en 1996 afin d'apporter plusieurs améliorations pour nos clients. Le nouvel équipement nous permet aussi de mieux gérer plus de 5000 appels complétés par jour.

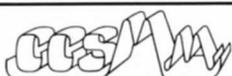
En cette dixième année, nous planifions de revoir les procédures de travail du SRB afin d'assurer aux clients un service uniforme au Québec et en Ontario. Nous souhaitons, par cet exercice, renforcer les connaissances de notre personnel et aussi de nos utilisateurs. Par vos commentaires apportés aux lignes du service à la clientèle (1-800-771-6179 ATS ou le 1-800-331-9948 voix) ainsi que par les résultats du sondage SRBC, vous nous confirmez votre satisfaction.

De la part de tous les employés du Service relais de Bell Canada, nous vous remercions pour votre intérêt et nous espérons vous servir un autre dix ans. ■

Photographe: **Pierre LAFRANCE**



Photo prise lors du lancement du service de relais Bell, jeudi le 18 juin 1987. De gauche à droite: Paul Mercure, président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec, Pierre-Noël Léger, représentant du Centre québécois de la déficience auditive, Louis Tanguay, vice-président de Bell, service aux abonnés, Claude Beauregard, vice-président de Bell, affaires publiques et Cécile Major, interprète.



CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ SOURDE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
65 ouest, de Castelnau, bureau 300, Montréal, Qc H2R 2W3 Tél.: (514) 279-7609 (secrétaire) ATS

Le Centre de la Communauté Sourde du Montréal Métropolitain (CCSMM) offre des services de consultation, des cours et met sur pied des projets dans le but d'aider toute personne avec un problème quelconque.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1996-97

Président: **Arthur LeBlanc** Trésorier: **Alain Turpin**
Vice-présidente: **Lucette Desrosiers** Administrateur: **Jacques Dufresne**
Secrétaire: **Micheline Gauthier** Dir. général: **Gilles Read**



UN ORGANISME FINANÇÉ PAR / AN AGENCY FINANCED BY **Centraide**

COTISATION ANNUELLE

	1 an	ou	3 ans
Membre individuel	10.00 \$		28.00 \$
Couples	18.00 \$		50.00 \$
Membre de soutien	20.00 \$		55.00 \$
Étudiant(e) avec carte	5.00 \$		---
Âge d'or individuel (55 ans)	5.00 \$		15.00 \$



Le Colloque de l'Après-Sommet du 22 et 23 mars dernier a permis d'actualiser les revendications des membres de la communauté sourde. Certaines recommandations sur un même sujet ont parfois été formulées dans plusieurs ateliers, accentuant de ce fait leur importance. C'est pourquoi, nous avons choisi de les regrouper sous la rubrique «Recommandations générales». Ensuite, la section «Thématiques» propose une synthèse des recommandations émises sous chaque thème.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Sous-titrage

- Que tous les films soient sous-titrés dès leur sortie sur vidéocassette.
- Que toutes les émissions télévisées soient sous-titrées et que des normes de qualité soient imposées.

Sensibilisation

- Que l'on sensibilise les membres du corps médical ainsi que le grand public à la surdité, aux acouphènes et aux risques ambiants entraînant la perte de l'audition.
- Que les intervenants en matière de santé, travail ou autre apprennent la LSQ et tout autre moyen de communication afin d'offrir des services adéquats.
- Que les médias intègrent des personnes vivant avec une surdité dans leurs téléromans, leurs émissions d'information et d'intérêt public.

Information

- Que soit créé un centre d'information générale sur la surdité.
- Que l'information dans les lieux publics soit offerte visuellement.
- Que l'information sur les services accessibles aux personnes vivant avec une surdité - santé, éducation, adaptation, réadaptation, interprétariat, etc. - soit diffusée plus largement.
- Que le réseau Internet soit utilisé de manière intensive afin de diffuser l'information.

Accessibilité

- Que les lieux publics de spectacle, d'art et de culte soient dotés d'aides technologiques appropriées: boucle magnétique, système infra-rouge, etc.
- Que l'on développe en région tous les services déjà existants dans les grands centres: école, hébergement, adaptation, réadaptation, etc.
- Que les services d'interprétariat soient accessibles pour tous les aspects de la vie quotidienne: éducation, loisirs, santé, etc.
- Que les cours pour adultes, de perfectionnement ou de loisir, soient accessibles sans discrimination aux personnes vivant avec une surdité et ce, peu importe leur âge.

Concertation

- Qu'il y ait concertation entre les dirigeants des différents organismes du milieu afin de faire front commun.
- Que des représentants des usagers siègent au Conseil consultatif sur les aides techniques.

THÉMATIQUES

Il serait trop long d'énumérer de manière exhaustive toutes les recommandations émises dans chaque atelier du colloque. En voici donc une courte synthèse. Pour plus de détails, veuillez consulter les «Actes du colloque».

Éducation

Une recommandation principale vise à faire reconnaître et respecter les deux modes de communication: oral et gestuel. Pour les gestuels, l'approche doit être bilingue et biculturelle. Il est aussi important de faire reconnaître la LSQ comme langue d'enseignement à tous les niveaux et de s'assurer de la compétence des enseignants dans cette langue.

Le ministère de l'Éducation doit maintenir les services déjà en place et mettre en application des méthodes pédagogiques adaptées aux personnes vivant avec une surdité. De plus, les parents d'enfants vivant avec une surdité doivent pouvoir avoir le choix de l'établissement que fréquentera leur enfant. Un diagramme visuel du cheminement de l'étudiant devrait être produit à tous les niveaux de scolarité.

Le ministère devra aussi voir à la formation et le perfectionnement continu des enseignants. Les Plans d'intervention personnalisés devront aussi être respectés.

Les cours de formation professionnelle, d'alphabétisation, de recyclage doivent être accessibles à toutes les personnes vivant avec une surdité grâce à des services d'interprétariat et de prise de notes. Les fonds nécessaires à ces services devront être octroyés par le ministère de l'Éducation. De plus, les commissions scolaires devraient définir clairement le rôle de l'interprète.

Travail

Il est primordial que des ressources en main-d'oeuvre soient créées en région. Ces ressources devront offrir des services en LSQ ou ASL ou tout autre équipement technique de communication. Ces ressources doivent être connues des personnes vivant avec une surdité par le biais des Centres de ressources humaines Canada et des Centres de travail Québec.

Les cours de formation professionnelle et de formation sur la recherche d'emploi doivent être adaptés aux personnes vivant avec une surdité. Les organismes qui ont pour objectif la sensibilisation des employeurs en matière de surdité doivent être soutenus. Et les organismes et associations devraient favoriser l'accessibilité et le développement des services d'orientation adaptés aux besoins de la clientèle adulte sans égard à la langue de communication.

Photographe: Jean-Marc LACHAMBRE



M. Gaston Forgues, président de la *Fondation des Sourds du Québec* a prononcé un discours de circonstance soulignant le dixième anniversaire du Sommet tenu en 1986. On le voit en compagnie, à sa droite de Martin Asselin, interprète gestuel, et à sa gauche, de Yvon Mantha, directeur général du CQDA et de Christiane Matte, interprète orale.



(Suite...)

Colloque de l'Après-Sommet sur la déficience auditive

1986
1996



C'est au sous-sol du Manoir, que s'est tenu dans une salle spacieuse l'atelier *Éducation* animé par Hélène Hébert.

Le maintien en emploi doit être reconnu comme objectif inhérent d'un organisme ou d'une ressource en main-d'oeuvre. Le plan d'embauche devrait être réévalué et inclure des incitatifs permettant d'intégrer les personnes vivant avec une surdité au même titre que les autres personnes handicapées. Les règlements fédéraux en matière d'accès universel à l'emploi devraient être respectés.

Les programmes de subvention pour personnes vivant avec une surdité devraient comporter des critères flexibles. Les concours pour combler des postes dans les services gouvernementaux devraient être connus de la communauté.

Les personnes vivant avec une surdité qui possèdent une expertise particulière dans un domaine professionnel devraient pouvoir bénéficier de financement pour l'adaptation spécifique liée à la création de l'entreprise.

Communication

Puisque la communication est la pierre d'achoppement de la personne vivant avec une surdité, il est important qu'elle devienne habile dans l'utilisation des nouveaux outils électroniques de communication tels la vidéo à distance et Internet.

Les services d'interprétariat devraient être disponibles dans toutes les régions et ce, peu importe le type de besoin de l'utilisateur. Les interprètes devraient posséder des compétences spécifiques et une formation adéquate. Il serait important d'accroître le nombre d'interprètes ASL afin de répondre à la demande. Le maintien des services d'interprétariat au niveau de l'éducation collégiale et universitaire est primordial.

L'apprentissage de la LSQ devrait être supporté à l'aide de logiciels informatiques. La formation des professeurs de LSQ doit être uniformisée et la responsabilité de la charge des cours déterminée. La visibilité de la LSQ doit être accrue dans les médias électroniques.

De nouvelles technologies de communication pour les personnes vivant avec une surdité doivent être développées rapidement. Ces nouvelles technologies, telles la téléphonie cellulaire, les boîtes vocales devront être accessibles. Le nombre d'ATS dans les lieux publics ainsi que celui des installations

adéquates doivent être accrus. Les équipements doivent être compatibles avec les nouveaux services de type PSI ainsi qu'avec les appareils utilisés outre-Atlantique. Les choix offerts en matière de téléphonie doivent être les mêmes pour les Sourds et les entendants. Le rabais de 50 % applicable aux interurbains effectués par une personne vivant avec une surdité doit être étendu aux organismes et aux compagnies de la communauté.

Des normes de qualité doivent être imposées au service de sous-titrage et toutes les émissions, sans exception, devraient être sous-titrées. L'information sur le sous-titrage devrait circuler sur le site Internet. Les salles de cinéma devraient offrir des périodes spéciales de visionnement de films sous-titrés.

Adaptation / réadaptation / accessibilité

Il faut accentuer le développement et l'amélioration des programmes d'adaptation et de réadaptation et en faire la publicité par le biais de campagnes de sensibilisation, particulièrement auprès du corps médical. Il est primordial que le gouvernement intègre les personnes vivant avec une surdité dans le processus de rationalisation des services et sur le Conseil consultatif des aides techniques.

Les personnes vivant avec une surdité ou une surdi-cécité doivent pouvoir bénéficier des nouveaux outils de communication tels Internet. Les personnes vivant avec une surdi-cécité devraient être traitées par des professionnels sensibles à la surdité et qui se sont adaptés à la cécité. Les personnes vivant avec une surdi-cécité devraient pouvoir bénéficier de ressources d'hébergement adaptées à leurs besoins.

Un centre d'information générale sur la surdité devrait être créé. De la même manière, le ministère de la Justice devrait créer un service d'information juridique et légale gratuit spécifiquement pour les personnes vivant avec une surdité.

Des télécriteurs devraient être disponibles dans tous les lieux publics et des mesures concrètes en matière de sécurité lors de désastre, d'inondation et de tremblement de terre devraient être mises sur pied afin de mieux aider les personnes vivant avec une surdité.

Photographe: Jean-Marc LACHAMBRE



Atelier *Travail*. Geneviève Alain et Colette Béchard ont partagé l'animation de cet atelier fort chargé. Tableaux et statistiques venaient appuyer leurs propos.

CQDA

Centre québécois de la déficience auditive (CQDA)

Sincères remerciements à tous les participants, animateurs, bénévoles et interprètes pour l'excellente contribution au succès du Colloque de l'Après-Sommet du 22 et 23 mars 1997.



QCHI

65, rue de Castelnau ouest (bureau 376)
Montréal (Québec) H2R 2W3

Tél.: (514) 278-8703 (Voix)
(514) 278-8704 (ATS / FAX)

Gilles Boucher
président



Culture

La LSQ doit être reconnue comme langue des personnes vivant avec une surdit  et  tre une alternative p dagogique   l'instruction des enfants vivant avec une surdit . Les  v nements et lieux culturels, principalement en r gion, devraient  tre accessibles par le biais de services d'interpr tariat ou d'outils de communication adapt s. Toutes les  missions t l vis es, films et vid os devraient  tre sous-titr s. L'information t l vis e devrait  tre disponible par le biais de l'interpr tation gestuelle ou d' missions en LSQ.

Les diverses formes culturelles des personnes vivant avec une surdit  devraient  tre reconnues et subventionn es comme telles. La promotion et la diffusion de la culture sourde devrait  tre assur es aupr s des communaut s sourdes et entendantes. La r alit  de la population sourde devrait  tre plus visible dans le domaine artistique tel les s ries t l vis es   grand d ploiement, les s ries historiques, les t l romans, le journal t l vis , les  missions pour enfants, etc.

Loisir et vie associative

La publicit  et les ressources associatives en mati re de surdit  devraient  tre disponibles sur Internet. Tous les films devraient  tre sous-titr s et un court r sum  devrait  tre offert quelques minutes avant la projection. Certains si ges avant des cin mas devraient  tre r serv s pour les personnes vivant avec une surdit .

L'information visuelle devrait  tre disponible chez tous les transporteurs publics.

Les associations devraient travailler en collaboration. Leurs leaders devraient se concerter, se r concilier et travailler ensemble. Les associations pourraient se regrouper par affinit s afin de travailler sur des dossiers sp cifiques, tout en rendant accessibles leurs locaux et activit s.

L'on devrait augmenter la visibilit  du mois de l'ou e et en profiter pour faire de la publicit  sur le monde associatif. Le financement aux organismes devrait  tre augment  et les enfants inclus dans les pr occupations des associations.

Pr vention / diagnostic / traitement

Le d pistage demeure l'outil le plus important en mati re de pr vention et de traitement, principalement aupr s de la population   risque. Les professionnels de la sant  devraient  tre sensibles au ph nom ne de la surdit  et des acouph nes, particuli rement lors de l' tablissement du bilan de sant . Des tests de d pistage devraient  tre effectu s aupr s des jeunes   risque et aupr s des enfants dont les parents en font la demande. Ces derniers devraient  tre  coul s par les professionnels de la sant .

Une large sensibilisation doit  tre faite aupr s du grand public, des milieux cibl s et des associations de personnes vivant avec

Photographe: Jean-Marc LACHAMBRE



Paulette Guindon, animatrice de l'atelier *Pr vention*, explique la probl matique du th me aux participants. Les interpr tes ont permis de transmettre l'information aux personnes vivant avec une surdit .



Atelier *Culture*. Une partie des participants portent une attention particuli re   Nathalie Lachance, debout   droite.   gauche, Brigitte Picard, interpr te.

une surdit . Les m dias devraient mettre en valeur des personnes vivant avec une surdit . La sensibilisation devrait faire l'objet d'une concertation annuelle des organismes du milieu de la surdit . Ces derniers devraient dresser la liste de leurs buts communs.

La surdit  professionnelle doit  tre r duite par le biais de programmes de pr vention rigoureux tant aupr s du grand public que dans les milieux de travail. Ce programme devra inclure un volet pour acouph nes puisque l'une des principales causes de l'apparition des acouph nes est le bruit au travail.

La R gie de l'assurance-maladie devrait respecter le choix des parents quant au type de proth se auditive ou d'aide de suppl ance pour leurs enfants et en d frayer un montant  quivalent   ce qui est normalement octroy  lorsque ces outils de communication sont list s.

Nous devrions dor navant parler de personnes vivant avec une surdit  plut t que de d ficients auditifs ou d'handicap s auditifs puisque cette nouvelle terminologie englobe les sourds, devenus-sourds et les malentendants tout en offrant une image plus positive de la surdit .

Les diff rentes associations de personnes  g es et pr retrait es doivent  tre sensibilis es   la perte de l'audition.

Soutien   la famille

Le grand public et les milieux cibl s devraient recevoir une meilleure information concernant la surdit . Cette information devrait  tre diffus e sur le r seau Internet et accessible partout au Qu bec par le biais d'une ligne 1-800-surdit  et d'un bottin r gional.

Une collaboration serait souhaitable entre les parents d'enfants vivant avec une surdit  et les adultes vivant avec une surdit , principalement lors des r unions de chacun de ces groupes.



Atelier *Loisir et Vie associative*. L'animateur Richard McNicoll s'est admirablement acquitt  de sa t che en rappelant aux participants qu'il reste du travail   faire pour am liorer ces deux th mes.



(Suite...)

Colloque de l'Après-Sommet sur la déficience auditive

1986
1996

Tous les organismes publics devraient offrir une formation sur la surdité à un certain nombre de leurs employés.

Les besoins devraient être recensés et soutenus par les ressources nécessaires. Des services de soutien en matière de devoirs devraient être mis sur pied.

Un comité de travail devrait effectuer le suivi des recommandations du colloque et informer annuellement les personnes concernées.

Personnes âgées

Des ressources d'hébergement adéquates pour les personnes vivant avec une surdité et une surdi-cécité est l'une des principales priorités. Il demeure essentiel de sensibiliser les intervenants et les organismes publics sur les besoins de la clientèle âgée avec perte d'audition. Quant à ces dernières, elles devraient pouvoir avoir accès à toutes les informations en matière d'adaptation, de réadaptation et d'accessibilité aux services existants. De plus, il est important de les initier aux nouveaux outils technologiques et de les informer des services d'interprétariat afin de les inciter à les utiliser.

Une attention particulière devrait leur être apportée par le biais de services adaptés au vieillissement tels un débit de sous-titrage plus lent.

Quant à la formation académique aux adultes et la formation sur ordinateur, elle devrait pouvoir être dispensée et disponible pour toutes les personnes âgées sans discrimination basée sur l'âge ou sur le degré de surdité.

Les personnes âgées devraient être sensibilisées à la surdité à l'intérieur de leur clubs sociaux. L'environnement des activités offertes aux personnes âgées devrait être silencieux, favorisant de ce fait la communication interpersonnelle. Quant aux activités, elles devraient être adaptées aux personnes âgées, peu coûteuses et offertes le jour. ■ Photographie: Jean-Marc LACHAMBRE



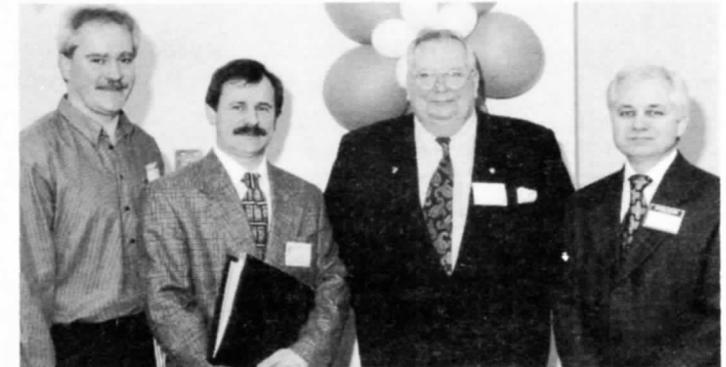
Denis Lazure, président-directeur général de l'OPHQ, qui était présent à la plénière de dimanche, a souligné l'importance de cet événement en sensibilisant les participants au rôle de l'OPHQ dans les revendications des personnes vivant avec une surdité.



Avant la plénière du dimanche 23 mars, les animateurs ont échangé sur les principales recommandations ainsi que sur le suivi de l'Après-Sommet.



L'on reconnaît au centre Richard Lavigne, directeur général de *La surdité au Québec* en compagnie de Yvon Mantha, directeur général du CQDA à gauche et de Gilles Boucher, président du CQDA à droite. Lors du colloque, M. Lavigne a expliqué l'importance de la collaboration des associations et organismes dans le développement du contenu du site ainsi que l'importance de voir aux besoins des régions.



Le CQDA était fier d'accueillir Gaston Forgues, président de la FSQ à titre de partenaire du colloque. On le voit ici entouré à sa droite de François Lamarre, directeur général du Manoir Cartierville, Yvon Mantha, directeur général du CQDA et à sa gauche de Gilles Boucher, président du CQDA.



Christiane Grimard et Marius Paquin, animateurs du thème *Adaptation et Réadaptation* ont soumis les principales recommandations de leur atelier lors de la plénière. A gauche, l'on aperçoit Aline Desroches, interprète gestuelle.

ATS: (514) 479-1020
Téléphone et télécopieur



Monique Therrien
Rédactrice

55 rang Saint-Hippolyte, c.p. 1087
Oka (Québec)
JON 1E0

Service-conseil

- Rédaction Communication
- Publicité Curriculum vitae
- Secrétariat Organisation d'événements

Recherche et rédaction

- Articles Compte rendu
- Rapport Réécriture

Traitement de texte

Révision de texte

Traduction

Macintosh laser



Nouvelles du 3^e Âge-Sourd

Jacinthe AUGER



CENTRE DE JOUR
ROLAND-MAJOR



manoir
cartierville

15^e anniversaire du Centre de jour Roland-Major

Il y avait foule à la chapelle du Bon Conseil (ancienne Institution des sourdes-muettes) dimanche le 4 mai dernier. Aux fidèles de la messe de 10 h se sont joints les usagers du Centre de jour Roland-Major (CJRM), leur famille et certains collaborateurs afin de souligner le quinzième anniversaire du CJRM. En plus d'inaugurer la semaine des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) en cette journée du 4 mai, M. François Lamarre, directeur général intérimaire, nous exposait les principales étapes du développement du CJRM. Voici un extrait de son discours.

«C'est en octobre 1981 que le centre de jour a été officiellement inauguré. Enfin... deux fois plutôt qu'une car une seconde ouverture officielle suivit la première en novembre suivant pour inviter les représentants de la communauté sourde qui n'avaient pas tous été invités la première fois. C'est dire l'importance du centre de jour dans la communauté sourde du Montréal-Métropolitain.

Le 2 mars 1982, marque une grande date. En effet, c'est à ce moment que les premiers usagers du centre de jour firent leur entrée. À cette époque, les locaux du centre de jour débouchaient près des ascenseurs. En 1984, des travaux de réfection de l'édifice de la rue Berri obligèrent le centre de jour à déménager dans le sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, rue Drolet. Ce qui devrait durer six mois a duré en réalité dix-huit mois et il fut même question que le centre de jour ne revienne pas dans cet édifice. Un groupe d'usagers, avec à sa tête Mme Simone Laframboise, s'est déplacé pour rencontrer un membre du bureau du ministre de la Santé de l'époque, M. Chevrette, pour demander un local pour le centre de jour. Vous voyez, aujourd'hui encore, le résultat de leurs efforts. Depuis 1986, le centre de jour Roland-Major occupe donc ces locaux rénovés.

En 1992, l'équipe du centre de jour s'est employé à adapter le programme thérapeutique aux nouvelles exigences du moment, en plus d'établir une grille horaire qui modifiait les habitudes de fréquentation des usagers plus autonomes. C'est à ce moment également que le centre de jour fêtait son dixième anniversaire.

Avec un nouveau programme et une grille horaire favorisant la fréquentation accrue des personnes en perte d'autonomie, l'équipe du centre de jour a procédé à la recherche d'une nouvelle clientèle pour hausser la fréquentation des services jusqu'à un niveau comparable à celui des autres centres de jour de Montréal.

Enfin, en 1997, nous fêtons les quinze ans du centre de jour Roland-Major. C'est un service du Manoir Cartierville avec une



La famille de M. Roland-Major a répondu à l'invitation. M. François Major, en compagnie de quelques membres de sa famille (19).

identité propre qui a toujours été une préoccupation des membres du conseil d'administration du Manoir Cartierville. Nous sommes fiers de ce que vous avez accompli et nous sommes assurés que, grâce au bon travail et au dévouement de l'équipe du centre de jour, vous saurez relever les défis des prochaines années. Longue vie au Centre de jour Roland-Major!»

Par la suite, M. Louis Boivin, directeur des soins et services à la clientèle du Manoir Cartierville, prenait la parole, plus particulièrement au sujet des perspectives d'avenir du CJRM. Il nous confirmait le développement d'un partenariat avec l'Institut Raymond-Dewar afin de rejoindre d'autres types de clientèles telles que les personnes devenues malentendantes. Il nous expliquait aussi la recherche de locaux pour le CJRM et la possibilité de son déménagement au Manoir Cartierville, déménagement au sujet duquel aucune décision n'est prise. Il rassure les participants du fait qu'ils seront consultés lorsque le moment sera jugé opportun. Ces paroles contredisent une certaine rumeur qui circule à l'effet que le CJRM fermerait bientôt ses portes et confirme plutôt que le CRJM a le vent dans les voiles.

Les invités se sont grandement amusés en regardant des photos représentant les années passées du CJRM. À l'image de l'animation *Souvenir* que ceci a soulevé, et puisqu'une image vaut mille mots, je vous laisse admirer les photos qui accompagnent ce texte et jugez par vous-même de l'atmosphère chaleureuse de l'événement.

Longue vie au Centre de jour Roland-Major! ■



L'on reconnaît ici, une partie de l'équipe du CJRM, de gauche à droite, Jacinthe Auger, chef de service, Sylvie Laframboise et Marie-France Noël entourant la photo de Roland-Major.



Cent trente-cinq personnes étaient présentes au brunch servi à la cafétéria de l'ancienne Institution des sourdes-muettes.



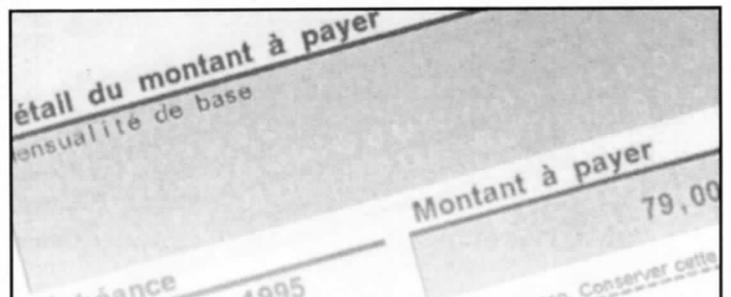
Merci aux familles et aux bénévoles qui se sont joints à la fête. Parmi eux: Louise Langevin, Guy Raynault, Gilbert Gordon, Monique, Antoine et Thérèse Maltais.



Des anciens usagers du CJRM, maintenant hébergés au Manoir Cartierville, étaient des nôtres: Normand McDuff, Mary McGrath, Léa Sabourin, Simone Audet et l'éducatrice Sophie Tremblay.



Chaque fleur déposée au pied du cierge pascal représentait un défunt membre du CJRM.



Hydro-Québec vous offre des *services adaptés* à vos besoins.



Si vous utilisez un téléimprimeur (ATS), vous pouvez nous joindre en composant **385-8940** à Montréal ou **1 800 361-1297** ailleurs au Québec.



Dans nos bureaux des Services à la clientèle, vous pouvez circuler facilement; des rampes d'accès, des portes automatiques et des ascenseurs sont à votre disposition.



Nos représentants se feront un plaisir de vous aider à lire votre facture d'électricité. Composez **1 800 363-7443**.

Q Hydro
Québec

Des nouvelles du SIVET



Plus de services d'interprétariat offerts aux personnes sourdes desservies par le SIVET



Ginette LEFEBVRE, coordonnatrice

À la réunion du conseil d'administration du 26 mars dernier, le SIVET a adopté une résolution visant à étendre la couverture des services d'interprétariat offerts gratuitement à sa clientèle sourde, devenue-sourde, malentendante et sourde aveugle.

Depuis le 1^{er} avril, l'on peut demander un interprète pour des services et biens de consommation offerts par les entreprises privées et les organismes communautaires. Cela

veut dire: les bureaux de pratique privée de professionnels, les agences d'immeuble, les concessionnaires d'automobile, les institutions bancaires, les services d'organismes communautaires tels que les associations coopératives d'économie familiale (ACEF) et autres organismes de même nature.

Également, une ouverture plus grande pour la participation aux activités reliées à la vie associative et communautaire est maintenant disponible.

Trois secteurs restent encore non accessibles via le SIVET: c'est le loisir, la pastorale et les cours d'éducation populaire offerts par les commissions scolaires ou les organismes d'éducation

populaire, cours qui ne permettent pas d'obtenir de crédit au même titre que les cours reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Cette couverture de services a été rendue possible grâce au financement plus stable que connaît le SIVET depuis un an et à l'accroissement des organismes qui acceptent de défrayer le coût des services d'interprétation.

Les services que le SIVET offre sont donc gratuits pour les personnes sourdes... mais pas pour les établissements gouvernementaux, syndicats et autres organismes tels les compagnies privées, etc., que l'on essaie toujours de facturer. C'est grâce à ces efforts que l'on peut offrir de plus en plus de services à notre clientèle.

N'hésitez pas à vous informer au SIVET pour connaître les possibilités d'avoir un interprète. Cela nous fait toujours plaisir de vous répondre. ■

Nouveaux services disponibles au SIVET!

Achat d'une maison?

Achat d'une voiture?

Achat d'assurance?

Conseils spécialisés?

Conseils financiers?

*Services d'interprétation maintenant disponibles
pour ces demandes!*

Renseignez-vous au SIVET!

Pour la clientèle sourde desservie par le SIVET dans les territoires suivants: Montréal, Laval, Montérégie et Laurentides.



Disponibilité des services d'interprétariat pour personnes sourdes et malentendantes



Par Yvon MANTHA, directeur général du CQDA

Le Centre québécois de la déficience auditive (CQDA) collabore régulièrement avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC) facilitant l'accès à des services de qualité à toutes les personnes sourdes et malentendantes.

DRHC, qui s'occupe d'emploi et d'assurance-emploi, offre des services gratuits d'interprétation. Le client n'a

aucune démarche à faire sauf demander le service. Des interprètes professionnels, accrédités par Travaux publics et services gouvernementaux Canada dispensent ce service.

Dernièrement, DRHC, suite à une suggestion du CQDA, faisait parvenir à tous les Centres de ressources humaines du Canada de la province, une note sur les services d'interprétation aux personnes sourdes et malentendantes. En voici les grandes lignes.

Accès à des services d'interprétation gestuelle sans frais

Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) met à la disposition des ministères fédéraux des services d'interprétation gestuelle; il suffit de réserver quelques jours à l'avance.

La clientèle sourde et malentendante ne paie jamais pour les interprètes

À titre de citoyen canadien, aucune personne malentendante ne paye pour ces services dans ses transactions avec les employés de DRHC.

Le personnel des DRHC doit offrir le service

On ne doit donc jamais demander à la clientèle de fournir son interprète ni de faire des démarches pour en trouver un.

Les employés des DRHC ne doivent pas servir d'interprètes

Cette pratique est exclue dans tous les cas, sans exception. Le professionnalisme et la confidentialité constituent l'essentiel du service de TPSGC; seuls des interprètes reconnus peuvent l'offrir.

DRHC offre des services aux sourds et malentendants en complémentarité avec les organismes du milieu

Les intervenants de DRHC devraient, bien entendu, utiliser les ressources du milieu et y référer les clients, le cas échéant.

Le service RELAIS de Bell (SRB)

On peut téléphoner, sans frais supplémentaire, à une personne sourde ou malentendante qui dispose d'un ATS (appareil de télécommunication pour sourd) au numéro 1-800-855-0511. À ce même numéro, l'on obtient tous les renseignements sur le service Relais de Bell. ■



Interprète gestuelle

Huguette Caron

Tél.: (514) 227-5177

Tél.: (514) 765-0823

Une première au Québec

**Dépliant «Les Sourds se protègent bien»
Affiche et manuel illustré afin d'informer
les jeunes étudiants de 12-25 ans
vivant avec une surdité**

Ligne Info-Sida-ATS (1-800-709-7432)

Lundi le 28 avril 1997, M. Michel Turgeon de *Coalition sida des Sourds du Québec* a procédé, en présence de Mme Judy Richards et de M. Pierre-Paul Lachapelle, porte-parole de l'événement, au lancement du dépliant «*Les Sourds se protègent bien*» ainsi que de l'affiche et du manuel d'accompagnement. Ces documents visent à sensibiliser les jeunes étudiants de 12-25 ans vivant avec une surdité à la problématique du sida et de les informer à propos de la ligne Info-Sida-ATS. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux membres de la communauté sourde et malentendante du Québec et des intervenants impliqués dans la lutte et la prévention contre le sida.

En 1990, la communauté québécoise des personnes vivant avec une surdité comptait environ 635 407 personnes et l'on évalue que le pourcentage de personnes vivant avec une surdité atteintes du VIH est sensiblement le même que celui connu dans la population entendante. Il est donc essentiel de maintenir une information et une présentation adaptées à cette communauté souvent isolée et privée de la quantité d'information sur le sida véhiculée par les médias.



Michel TURGEON

Pour M. Turgeon, ces documents visent à éduquer de manière soutenue et continue la communauté des personnes vivant avec une surdité. Ces personnes sont souvent désavantagées lorsqu'il est question d'information parce qu'elles éprouvent généralement de la difficulté à lire et à écrire. Il faut spécifier que la majorité des personnes vivant avec une surdité utilise le français comme langue d'usage. Par contre, une dizaine de milliers de personnes sourdes n'utilisent pas la langue française comme langue première mais bien la langue des signes québécois (LSQ). Afin d'améliorer son accessibilité à l'ensemble de la communauté des personnes vivant avec une surdité, le dépliant, l'affiche et le manuel illustré ont été pourvus de dessins et représentations de toutes sortes. Ces documents contribueront à réduire les obstacles liés à la communication et réduiront au minimum les barrières de lecture et d'écriture.

Afin de s'assurer d'une transmission efficace de l'information, le dépliant, l'affiche et le manuel illustré seront distribués par les CLSC, les hôpitaux, les cliniques, les professionnels du milieu scolaire accueillant des jeunes vivant avec une surdité, les différentes associations québécoises de personnes vivant avec une surdité et les différents intervenants et organismes impliqués dans la lutte et la prévention du sida. L'affiche a été conçue pour être placée à des endroits stratégiques tels les organismes du milieu de la surdité et du sida, les écoles, les hôpitaux, etc.

M. Turgeon a également annoncé, en présence du directeur général de l'Institut Raymond-Dewar, M. Pierre-Paul Lachapelle,

l'entrée en vigueur du service téléphonique Info-Sida-ATS. La *Coalition sida Sourds du Québec*, croit qu'en mettant en place une ligne d'information opérée par des personnes vivant avec une surdité, elle permettra à la clientèle sourde d'avoir accès, confidentiellement et dans leur propre langue, à de l'information et à des références pertinentes. De plus, cette ligne directe évitera les risques d'erreurs et d'interprétation occasionnés par l'utilisation d'un intermédiaire tel le SRB. Ce service constitue une première pour la communauté des personnes vivant avec une surdité et devrait connaître un grand succès.

La *Coalition* croit fermement que cette forme de prévention réduira les risques pour les personnes vivant avec une surdité de contracter le VIH/SIDA.

Pour information:

Coalition sida des Sourds du Québec
Édifice Lafontaine
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)

Michel Turgeon, (514) 521-1780 ATS
Sylvie Leblanc, (514) 521-1780, voix ■



L'AQIFLV, toute une équipe!

Un signe des interprètes

Par Anne LEFEBVRE, coordonnatrice intérimaire du comité médias



Bonjour à tous,

Étant donné que la réunion du conseil d'administration n'aura lieu qu'à la fin mai, j'aurai plus d'information à vous communiquer dans la prochaine publication.

Appels téléphoniques à l'association

Vous pouvez nous rejoindre en tout temps en nous laissant un message sur notre répondeur. Veuillez noter que personne ne travaille en

permanence au bureau de l'association. Les appels sont retournés une fois par semaine. Nous regrettons les délais que cela peut parfois occasionner.

Congrès AQIFLV - projets ateliers

Vous aimeriez présenter un atelier au congrès qui aura lieu fin octobre?

Nous attendons avec impatience votre proposition d'atelier. Les sujets doivent être divers. Communiquez avec nous pour nous faire connaître vos idées, vos projets au (514) 278-0807. Nous serons heureux de discuter avec vous. Faites-nous signe! ■



Association des Sourds de Beauce inc.

12480, 1^{re} Avenue Est, St-Georges-de-Beauce, Qc G5Y 2E1
Tél.: (418) 227-8950 (ATS) / Bureau ouvert: vendredi de 13h00 à 16h00

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1996-1997

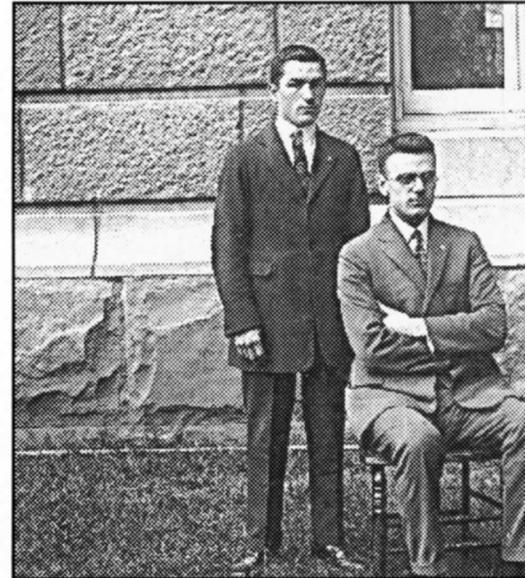
Michel Thibaudeau, président
Bertrand Pomerleau, vice-président
Lynda Jacques, secrétaire
Yvon Veilleux, trésorier

Ghislain Boucher, directeur
Denise Dutil, directrice
Alain Gauthier, directeur

Le 6 septembre 1997 - 15^e anniversaire de fondation

Le 4 mai Oblats de

- Les premiers postulants
- Arthur Clément,
- Le 11 février 1984



Le 4 mai 1927 nos quatre postulants posant devant l'Institution. À droite, assis : Adolphe Collette et Antoine Picard. À gauche, debout : Arthur Clément et Lucien Valiquette.

Les derniers ma



Frère Camille Carrière, c.s.v., 85 ans

Frère Raphaël, c.s.v., 75 ans

8. Ce ne fut certes pas une généralisation spontanée, mais, en quelque sorte, un défi que cette fondation de l'Association des Oblats de Saint-Viateur. C'était un défi tellement nouveau, voire inédit !

On ignore combien de balles ont été lancées en rapport avec cette démarche. Par contre, l'on sait très bien que trois essais ont été tentés. Le dernier seulement a réalisé le coup de circuit victorieux. C'était en 1927.

Le P. Alfred Bélanger, c.s.v., directeur de l'Institution des Sourds-Muets, dès 1896, a lancé le projet d'un « tiers-ordre régulier spécial aux sourds-muets bien qualifiés et désireux de se faire religieux ». Comme il n'y avait pas de second ordre chez les Clercs de Saint-Viateur, le nom était en porte à faux et, sans doute, on a dû signaler le fait au cours des années de ces tentatives. Il faut se hâter d'affirmer que cette imprecision n'a pas nui aux démarches subséquentes. Le projet a franchi les diverses étapes de façon normale : approbation locale, provinciale, générale, diocésaine même. Monseigneur Édouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, avait donné son consentement et souhaité la réalisation de ce projet. Des ennuis, manque d'espace entre autres, surgirent qui ont empêché cette réalisation.

Le deuxième à relancer le projet, en 1917, a été le P. Émile Foucher, c.s.v. Il avait été un proche témoin du premier essai. La semence de cette idée réitérée n'est pas encore parvenue, cette fois, à porter des fruits. Le temps n'était pas encore arrivé d'y donner suite. La question est restée à l'étude.

Le coup d'essai, remportant la victoire escomptée, a été accompli sous le directorat du P. Michel Cadieux, c.s.v. De nouvelles démarches furent entreprises en 1921. La discipline religieuse ne permettant plus aux sourds-muets de devenir religieux dans l'Institut des Clercs de Saint-Viateur, comme ce fut le cas pour quelques unités, on a résolu de tenter la fondation d'une association qui leur serait particulière. Les étapes de ce troisième essai ont été franchies normalement, tout comme le premier, et d'une façon relativement facile. Les statuts et règlements portés à Rome en 1925 ont été approuvés seulement le 15 mars 1927, après un ajournement de deux ans.

Source : Archives Clercs de St-Viateur



Une page D'HISTOIRE AVEC GILLES BOUCHER

A lors que les statuts et règlements des futurs Oblats de Saint-Viateur de Montréal étaient à l'étude, le 21 février 1925, un fait intéressant est survenu. Son Éminence le cardinal Laurenti, préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux, les avait par devers lui. Cependant, en 1927, les Pères de la Piccola Missione d'Italie, spécialement dévoués à l'oeuvre des sourds-muets et des sourdes-muettes, ont fait spontanément une semblable demande pour quelques-unes de leurs anciennes élèves sourdes-muettes. Ce fut le coup de pouce qui a dépanné les statuts et règlements de nos Oblats de Saint-Viateur. Leur texte a même servi à améliorer les statuts et règlements des Oblates italiennes.

En 1952, à l'occasion du 25^e anniversaire de leur approbation romaine, les Pères de la Piccola Missione ont protesté. Ils ont affirmé la priorité de leur approbation dans leur journal hebdomadaire *Dominica Del Serdo Muto*, à la date du 23 novembre 1953.

Mais, à Rome, dans un tel cas, c'est la date du décret qui fait foi. Or, le décret approuvant nos Oblats canadiens est enregistré sous le numéro 2364/25 et celui des Oblates italiennes, sous le numéro 1715/27. Les deux derniers chiffres indiquant la date, il fut facile d'établir la vérité de ce fait, ainsi qu'il apparaît dans un article publié par l'*Ami des Sourds-Muets* en mars 1953.

Le 4 mai 1927, fut donc réalisé à l'Institution un projet depuis longtemps caressé. Monseigneur Georges Gauthier, archevêque de Montréal, vint lire le décret d'érection canonique et reçut comme postulants MM. Arthur Clément, Adolphe Collette, Antoine Picard et Lucien Valiquette.

Un an plus tard, le 29 avril 1928, ces quatre postulants revêtaient l'habit religieux et commençaient leur noviciat, sous la direction du Père Lucien Pagé, c.s.v., et furent immédiatement affectés au service de l'Institution.

Au début des années 1980, des démarches canoniques ont abouti à intégrer complètement les « Oblats » aux « Clercs de Saint-Viateur ». Le 15 décembre 1983, le Conseil d'administration de la Corporation « Les Clercs de Saint-Viateur de Montréal » adopte l'admission des Oblats de Saint-Viateur. Finalement, le 11 février 1984, les 12 derniers survivants de la communauté des Oblats de Saint-Viateur sont définitivement admis dans la Congrégation des Clercs de Saint-Viateur. □

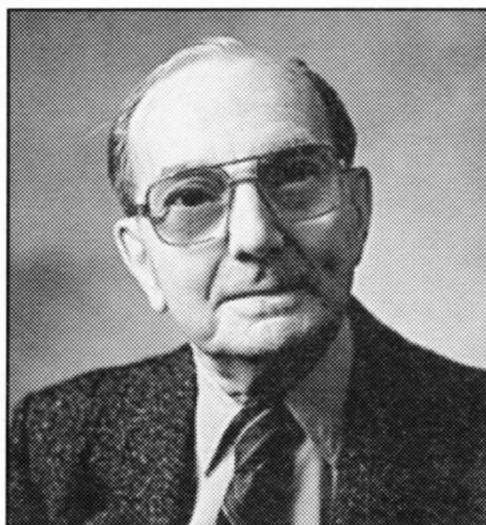
1927, l'Association des de Saint-Viateur voyait le jour

postulants étaient au nombre de quatre et il s'agissait de:
Adolphe Collette, Antoine Picard et Lucien Valiquette
1984 les Oblats se joignirent aux Clercs de Saint-Viateur



posant pour la prospérité : De gauche à
Antoine Picard ; debout : Arthur Clément et

Frère Lucien Valiquette, c.s.v., doyen du Centre 7400



Né à Montréal le 10 mars 1907, le frère Lucien Valiquette, c.s.v., est, à 90 ans, le seul survivant des quatre postulants de 1927 et le doyen du Centre 7400.

Durant sa longue carrière passée à l'Institution il a été successivement couturier, buandier, surveillant de salle, imprimeur-relieur, menuisier, cuisinier et infirmier.

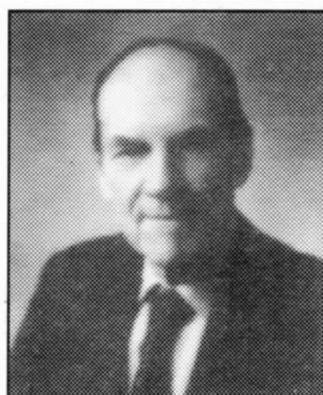
Le 4 mai dernier, il fêta, dans la dignité, son 70^e anniversaire d'entrée en communauté religieuse.

Le frère Lucien Valiquette, c.s.v., est, à 90 ans, toujours très actif.

Membres de l'ex-Association des Oblats de Saint-Viateur



Frère Noël Hornung,
76 ans



Frère John Fitzpatrick,
c.s.v., 76 ans



Frère Clermont Champagne,
c.s.v., 59 ans



Frère Réginald Loignon,
c.s.v., 55 ans



Frère Pierre Raymond,
c.s.v., 55 ans

L'Association des Sourds du Canada, en bref . . .

Le groupe de travail fédéral sur les handicaps remet son rapport

Le groupe de travail du gouvernement fédéral sur les handicaps a complété son travail et remis son rapport au Parlement. Le groupe de travail, présidé par le député Andy Scott, a été mis sur pied afin de définir le rôle du gouvernement fédéral en ce qui concerne les personnes handicapées. Il a tenu quatorze consultations publiques à travers le Canada au cours de l'été.

Le rapport du groupe de travail s'intitule *Une citoyenneté égale pour les Canadiens handicapés: le désir d'agir*. Il contient plusieurs bonnes recommandations, surtout en ce qui a trait à la taxation et à l'emploi.

Il fait particulièrement un bon travail en réalisant un équilibre entre ce que souhaite la communauté handicapée et ce que le gouvernement fédéral désire. Ceci signifie qu'il est plein de compromis qui ne satisfieront probablement personne, mais certaines de ses recommandations seront mises en application justement à cause des compromis. C'est cela, la politique!

Par exemple, la communauté des handicapés a dit clairement qu'elle souhaitait que les organismes nationaux de pression reçoivent un financement suffisant pour continuer leur travail. Le gouvernement souhaite couper tout ce financement dans le cadre de sa lutte contre le déficit national. Le groupe de travail essaie de se placer à mi-chemin entre ces deux points divergents: il recommande que le financement des groupes soit maintenu mais que l'argent serve à des programmes spécifiques plutôt qu'aux dépenses générales d'opération.

C'est à peu près ce que l'ASC souhaite aussi, mais elle veut aussi un financement de base afin de couvrir les frais d'opération. De cette manière, les associations pourront assurer que **tout** le financement du programme est réellement attribué **au programme lui-même**. Après tout, comment sommes-nous supposés gérer un programme sans financement de base pour un bureau, du personnel et de l'équipement?

Le gouvernement fédéral a déjà répondu à cette recommandation du groupe. Il a décidé de poursuivre le financement aux organismes et ce, au même taux que l'an dernier. Donc aucune coupure ni hausse du financement. Cette décision s'applique seulement pour l'année financière 1997-1998 sans promesse pour 1998-1999.

Des emplois, des emplois, des emplois?

Tant les groupes d'handicapés que le groupe de travail souhaitent aider les personnes handicapées à obtenir de bons emplois. Mais le gouvernement fédéral est déterminé à confier aux gouvernements provinciaux la responsabilité de la création d'emploi, de la formation professionnelle et de l'adaptation des lieux de travail et ce, sans contrôle fédéral pour s'assurer qu'une partie des argentés soit utilisée pour de la formation et des emplois destinés aux personnes handicapées. Cela constitue une mauvaise nouvelle parce que les gouvernements provinciaux ne sont pas intéressés à aider les personnes handicapées à se trouver du travail ni à les protéger contre la discrimination au travail.

En fait, le gouvernement ontarien de Mike Harris parle de déchirer les paragraphes de la Loi ontarienne concernant les droits de la personne qui obligent les employeurs à faire des efforts

raisonnables pour accommoder les travailleurs handicapés. C'est le même gouvernement dont le premier geste, après avoir remporté les élections de 1995, fut de déchirer la loi provinciale concernant l'équité en matière d'emploi. Alors n'espérez pas le voir renoncer à déchirer aussi la loi concernant les droits de la personne!

D'autres recommandations du groupe de travail... et la réponse du gouvernement fédéral

Le groupe de travail recommandait la création d'une loi sur les Canadiens handicapés semblable à la loi sur les Américains handicapés. Il a aussi recommandé des changements à la loi canadienne concernant les droits de la personne visant à renforcer l'obligation de l'employeur d'accommoder les travailleurs handicapés.

Le ministre fédéral de la Justice, Alan Rock, se propose de travailler sur ces deux suggestions. Cependant, il s'agit de changements à long terme qui ne seront probablement pas adoptés avant l'annonce des élections fédérales de 1997. M. Rock est davantage intéressé à obtenir une rapide approbation gouvernementale des amendements au Code criminel et à la Loi canadienne concernant la preuve afin de faciliter la participation des personnes handicapées au processus judiciaire.

Le ministre du Revenu national, Jane Stewart, et le ministre des Finances, Paul Martin, ont tous deux répondu positivement aux recommandations du groupe de travail concernant les changements au crédit d'impôt pour handicapé et autres mesures fiscales telles que l'assurance-emploi et la déduction pour dépenses médicales. M. Martin est intéressé par les suggestions concernant un programme fédéral de soutien au revenu pour les personnes handicapées. Cependant, il semble peu probable qu'il agisse sur ce point dans un proche avenir.

Il y avait plusieurs recommandations pour des changements au programme de réhabilitation professionnelle (VRDP). Les organismes nationaux d'handicapés se sont rencontrés en janvier 1997 afin de discuter de ces recommandations. Il semble y avoir beaucoup d'appui pour le principe de lier encore plus la réhabilitation professionnelle à un réel placement en emploi ou à des services de soutien en emploi. Heureusement, il semble que la réhabilitation professionnelle continuera d'exister sous une forme ou sous une autre.

La réponse de l'ASC

L'Association des Sourds du Canada applaudit le travail du groupe de travail, mais est très déçue qu'il ait totalement ignoré les préoccupations spéciales des Canadiens sourds.

Le rapport suggérait des changements à la définition de «handicap» qui limiterait les bénéficiaires aux «gravement handicapés». Ceci aurait pour effet de blâmer le handicap de la personne lors d'inégalités plutôt que les barrières créées par la société contre des personnes handicapées. Les personnes sourdes ne sont pas gravement handicapées par leur surdité, c'est la société qui handicape gravement les personnes sourdes par son manque d'accès à la communication et par ses attitudes négatives.

Les suggestions du groupe de travail en ce qui concerne un revenu minimum garanti pour les personnes handicapées sont bonnes, mais nous préférierions voir les entreprises être encouragées à embaucher les personnes handicapées à des postes correspondant à leurs talents et leur niveau d'éducation. Les Canadiens sourds préféreraient avoir un bon emploi plutôt que de rester assis à la maison à recevoir des suppléments de revenu.

La Loi concernant les Canadiens handicapés est une autre recommandation qui semble bonne mais qui, en fait, passe à côté



LOISIRS - SPORTS - CULTURE

Centre des Loisirs des Sourds de Montréal Inc.

7888, rue St-Denis, Montréal, Qc H2R 2E8

ATS: (514) 277-4050 (pour les membres) / ATS: (514) 271-4317 (pour le bureau des officiers)

CONSEIL D'ADMINISTRATION C.L.S.M. 1997-98

Président: Guy Fredette
1^{er} Vice-président: Marcelin Ste-Marie
2^e Vice-président: Alain Elmaleh
Secrétaire: Christiane Ste-Marie
Trésorier: Gilles Gravel
Directeur des loisirs: Jean-François Joly

Assistant-trésorier:
Directeur des sports:
Directrice des membres:
Directeur des jeunes:
Directeur de la culture:
Directeur de l'âge d'or:

Éric Blanchette
Éric Morel
Nathalie Gagnon
Alain Elmaleh
Madeleine Nicodemo
Réjean Brisebois

(suite et fin)

du problème. Le Canada a déjà une législation et des lois concernant les droits de la personne interdisant la discrimination basée sur le handicap. Ces lois sont ignorées et défiées chaque jour sans pénalité. Pourquoi s'attendrait-on à ce qu'une loi concernant les Canadiens handicapés soit traitée autrement? Ce dont nous avons besoin, c'est le courage du gouvernement, de la bureaucratie et des tribunaux à appliquer les lois existantes.

Nous craignons aussi que loi concernant les Canadiens handicapés finisse par détourner les millions de dollars normalement octroyés aux handicapés vers la bureaucratie et les avocats. L'argent serait alors dépensé à l'intérieur de la structure gouvernementale plutôt qu'à l'extérieur, dans la communauté des handicapés.

Ceci est donc la principale position politique de l'ASC relativement au rapport du groupe de travail. Nous voulons que les dollars aillent à la communauté des handicapés et non pas à la bureaucratie, aux avocats, aux groupes de non-handicapés, aux corporations, à toutes ces sangsues en bonne santé qui ont vécu trop longtemps aux dépens des personnes handicapées du Canada.

Si 45 millions de dollars doivent être dépensés par le gouvernement fédéral en programmes d'emploi pour les handicapés, alors donnons ces 45 millions de dollars aux groupes de handicapés et disons-leur d'administrer les programmes.

Si les politiciens et les bureaucrates souhaitent ne plus avoir à donner des subventions au fonctionnement aux organismes nationaux d'handicapés, qu'ils leur donnent alors le financement des programmes tels que la réhabilitation vocationnelle et qu'ils les laissent les administrer assez efficacement pour couvrir leurs dépenses d'opération.

Savez-vous que seulement 16 % des fonds de la réhabilitation vocationnelle va réellement aux étudiants auxquels cet argent est supposé destiné? En donnant les fonds directement aux organismes nationaux d'handicapés, en passant par-dessus la bureaucratie et en fermant les ministères gouvernementaux pour handicapés, nous vous garantissons que 90 % des fonds ira aux étudiants.

Notre message au gouvernement est: «Donnez-nous le financement et laissez-nous faire le travail pour vous, car vous ne faites pas le travail pour nous. Vous n'avez rien fait pour lutter contre le taux de chômage de 90 % et le sous-emploi des membres de la communauté sourde. Vous n'avez rien fait pour améliorer le niveau scolaire des Canadiens sourds. Vous n'avez rien fait pour reconnaître et appuyer notre culture et notre langue. Pendant des années, nous vous avons sans cesse dit et redit ce que vous pouviez faire pour nous aider et vous ne l'avez pas fait. Donnez-nous la chance et les ressources de le faire nous-mêmes. Donnez-nous le financement et dites-nous qu'est venu le temps de faire nos preuves ou de nous taire. Avec les sommes d'argent que vous gaspillez actuellement dans vos propres programmes pour les handicapés, nous pourrions changer le monde des Canadiens sourds».

Les groupes nationaux de sourds acceptent en principe de se fusionner et de prospérer!

Des changements majeurs s'en viennent pour les organismes nationaux de Sourds. Lors d'une assemblée spéciale des groupes concernés, tenue à Ottawa le 14 décembre 1996, les représentants de trois groupes nationaux se sont entendus pour recommander à leurs membres de se fusionner en un seul groupe.

Les organisations impliquées sont: l'Association des Sourds du Canada, la Société culturelle canadienne des Sourds et la Jeunesse sourde canadienne. Un quatrième organisme, l'Association des sports des Sourds du Canada, fut invité mais n'a pas envoyé de délégué.

Les délégués furent d'accord sur le principe que le temps est venu de restructurer les organisations de Sourds afin de promouvoir l'unité, la force, la prospérité et l'autodétermination.

Trop de membres de la communauté sourde vivent l'épuisement du fait qu'ils sont impliqués dans un trop grand nombre d'associations. Les ressources ne sont pas partagées de manière efficace. Différents groupes travaillent aux mêmes objectifs sans se concerter. Parfois, l'absence d'un groupe de pression de Sourds a pour effet de donner avantage aux groupes d'entendants et au gouvernement qui en profitent pour diviser pour mieux régner.

Les trois organismes nationaux se sont entendus pour développer un organisme national qui aura une puissante structure et des sous-divisions spéciales qui se concentreront sur des activités et programmes majeurs.

Les membres des trois organismes seront invités à voter sur la création d'une nouvelle organisation nationale lors de leur assemblée générale respective. Si les membres votent en faveur, le Festival canadien des Sourds de 1998, sera le lieu de dissolution formelle de ces organismes et de création du nouvel organisme national unique.

Le nouvel organisme dont le nom n'a pas encore été déterminé sera contrôlé par des affiliés provinciaux. À ce jour, ce ne sont pas toutes les provinces qui possèdent un organisme provincial de représentation des Sourds. Les provinces n'en ayant pas seront invitées à en créer un sous peine d'être tenues à l'écart de l'organisation nationale.

Des documents d'information sont en préparation afin d'aider les organismes de Sourds de tous les niveaux à comprendre ce qui se passe et pourquoi. Il est très important que les organismes soient prêts et aptes à voter sur ce sujet cet été lors de leur assemblée générale annuelle.

C'est merveilleux et excitant de voir la communauté sourde canadienne finalement unie dans la lutte pour les droits des Sourds, pour la culture sourde, la langue des Sourds, la jeunesse sourde et le contrôle par les Sourds de la vie des Sourds. **Canadiens sourds, unissons-nous!** ■

Association des Sourds du Canada

205 - 2435 Holly Lane
Ottawa (Ontario) K1V 7P2

Tél.: (613) 526-4785 voix / ATS / Téléc.: (613) 526-4718
Courrier électronique: AG904@FREENET.CARLETON.CA



Pour l'amour de la santé

le secret de la santé naturelle

Marie-Hélène Boulanger

Naturopathe ● Iridologue (avec photo)
Bilan vital ● Irrigation colonique
Bougie Aurys ● Info-santé naturelle

1080 Grande Allée, C.P. 60114
Boisbriand, Québec J7G 3G4
(514) 971-0687 ATS*

1455, rue Lorraine,
Charlesbourg, Québec G1G 2K8
(418) 622-5416 ATS*

(514) 599-8675 PAGET

*par l'entremise du Service Relais Bell. 1 800 855-0511 pour les entendants



Association des Sourds de la Mauricie inc.

2850, boul. Royal, C.P. 1383, Trois-Rivières, Qc G9A 5L2 Tél.: 1 (819) 694-0292 (ATS ou VOIX)

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1996-1997

Suzanne Rivard, présidente

Annette Gingras, vice-présidente
Linda Lessard, secrétaire
Dionis Magny, trésorier

Richard Gingras, administrateur
Raoul Poirier, directeur
Micheline Levasseur, directrice

Centre Notre-Dame de Fatima



2 464, boul. Perrot
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 8P4

Téléphone: (514) 453-7600 ATS et voix
Télécopieur: (514) 453-7601

Par **Benoît LORRAIN** et **Luc DORION**
Directeur général Directeur des programmes

Pour les 13-17 ans seulement

Tu aimes l'aventure et la découverte? Tu veux rencontrer de nouveaux amis? Le Centre Notre-Dame-de-Fatima offre des vacances pour des jeunes comme toi.

Cet été, le Centre te propose deux «super» expéditions réservées aux jeunes de 13 à 17 ans. L'une à saveur culturelle et l'autre axée sur le plein air. De quoi répondre à tous les goûts!

La première se déroulera entre le 23 juin et le 4 juillet. Nous t'invitons à découvrir la richesse du patrimoine québécois en visitant la ville de Québec et ses environs. Chaque journée sera remplie d'action et de nouveautés: découverte de sites culturels, rencontres avec des personnages historiques sur les plaines d'Abraham, visites des musées, sortie au Village des sports et bien plus encore. Pour les amateurs d'histoire et de culture, c'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Si tu aimes les défis, la nature et le plein air, la deuxième expédition est pour toi. Entre le 21 juillet et le 1^{er} août, nous te proposons un voyage de canot-camping dans les Hautes-Laurentides. Imagine-toi vivre pendant plusieurs jours à la manière des coureurs des bois. Plongé dans la nature, tu traverseras les lacs et les forêts, tu cuisineras toi-même tes repas sur un feu et la nuit venue, tu regarderas briller des milliers d'étoiles. En plus, une journée est prévue sur une base de plein air pour pratiquer des activités excitantes comme l'escalade ou la planche à voile.

Ces deux programmes t'offrent des activités à ton goût. Lors des sorties, tu seras toujours accompagné de deux moniteurs dynamiques et responsables. Les expéditions sont d'une durée d'environ cinq jours chacune. Le reste du séjour, tu demeureras au Centre et tu pratiqueras des activités telles que la baignade en piscine, le tir à l'arc, le canot, la voile et bien d'autres activités intéressantes.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous au (514) 453-7600, voix/ATS ou par télécopieur au (514) 453-7601.

Fête de la Saint-Jean au Centre Notre-Dame-De-Fatima

Mardi le 24 juin 1997, le Centre Notre-Dame-de-Fatima organise une super fête populaire pour célébrer la Saint-Jean sous le thème *Québec, une histoire de cœur*. Beaucoup d'activités seront offertes. De tout, pour tous les âges!

Dès 14 h, nous offrirons de l'animation spéciale pour les enfants. Les jeunes pourront se faire maquiller, sauter sur la trampoline, jouer dans le parc, se baigner et s'amuser avec des animateurs. En fin d'après-midi, vous pourrez essayer le tir à l'arc et même faire un petit tour de canot ou de pédalo.

Pour le souper, le restaurant sera ouvert ou, si vous le souhaitez, vous pourrez apporter un pique-nique. La soirée s'annonce des plus intéressantes avec la présentation d'un spectacle et d'un feu de joie.



Visite du parc Omega.

Cet été, que se soit en famille ou entre amis, le meilleur endroit pour célébrer la fête de la Saint-Jean, c'est sur le site enchanteur du Centre Notre-Dame-de-Fatima! Nous vous attendons en grand nombre pour célébrer cet événement unique: une fête de la Saint-Jean spécialement organisée pour la communauté sourde.

Programmation de la journée

Les activités débuteront à 14 h et tous les participants devront quitter le site à 22 h au plus tard. Aucune boisson alcoolique n'est permise sur le site. De la bière sera disponible sur les lieux. Une cantine et un restaurant seront ouverts. En cas de pluie, les activités prévues auront lieu sous le chapiteau et dans les salles. L'entrée sur le site et les activités vous sont offertes gratuitement.

- 14 h Ouverture officielle - cérémonie, lancement de ballons
- 14 h 30 Animation - piscine, trampoline, maquillage, etc.
- 16 h Tir à l'arc et canot
- 17 h Course de canot - adulte
- 17 h 30 Souper - disponible sur place à prix modique
- 18 h 30 Présentation du Théâtre des Sourds - à confirmer
- 20 h Feu de joie
- 22 h Fin des festivités. ■



Expédition dans l'Outaouais - Été 1996.



18 oct. 1997 -
25^e anniversaire

Association des Sourds de Victoriaville inc.

C.P. 844, Victoriaville, Qc G6P 7W7
CONSEIL D'ADMINISTRATION 1997-1998

Jocelyn Lambert, président

Arthur Drouin, vice-président
Juliette Drouin, secrétaire
Pierrette Groulx, trésorière
Jean-Claude Simoneau, directeur

Clément Constant, directeur
Claude St-Cyr, directeur
Andrée Brochu, directrice
M. Dorion, directrice



Groupe d'adolescents lors de l'expédition de l'été 1996.

Lancement d'un guide d'aménagement pour développer l'accessibilité des établissements touristiques aux personnes à capacité physique restreinte.

Le 24 avril 1997, Kéroul, l'interlocuteur privilégié de Tourisme Québec et de la Ville de Montréal en matière de tourisme pour personnes à capacité physique restreinte lançait, au Palais des congrès de Montréal, dans le cadre du Salon des municipalités du Québec, la deuxième édition du guide « *Offrir un meilleur service, une question d'aménagement et d'accueil* ».

La conférence de presse s'est tenue en présence de la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, Mme Rita Dionne-Marsolais, de son collègue, le ministre des Affaires municipales M. Rémi Trudel, de M. Alphonse Gagné de l'Office des personnes handicapées du Québec, de MM. Michel De Césaré et André Leclerc, respectivement président et directeur général de Kéroul.



Kéroul présentait un outil concret afin que les intervenants de l'industrie touristique et de l'aménagement puissent agir et accueillir une clientèle qui représente 15 % de la population et qui ne fera qu'augmenter compte tenu du vieillissement de la population. Le nouveau guide propose des réponses aux diverses questions en matière d'aménagement et d'adaptation résidentielle, commerciale et publique. Il a été élaboré suite aux recommandations que Kéroul a faites au groupe de travail sur la conception sans obstacle du comité provincial sur le Code du bâtiment.

Le Centre québécois de la déficience auditive (CQDA), avec M. Léon Bossé et son directeur général, M. Yvon Mantha, a participé à l'élaboration du guide en ciblant les besoins des personnes vivant avec une surdité et en indiquant des pistes de solution assurant leur sécurité et leur autonomie.

Les suggestions du CQDA étaient les suivantes:

- Que les restaurants et les hôtels se dotent d'un appareil ATS pour leur réservations et commandes ainsi que pour accommoder les personnes vivant avec une surdité.
- Que les salles de théâtre et de spectacles soient dotées de systèmes d'amplification adaptés et que leur disponibilité soit indiquée à l'aide de pictogrammes.
- Que les guides s'expriment dans le mode de communication utilisé par la personne vivant avec une surdité: l'oralisme ou les signes (LSQ).
- Que les personnes vivant avec une surdité fassent l'objet d'une attention particulière en cas d'urgence puisqu'elles ne peuvent entendre les signaux d'alarme. Que les lieux d'hébergement de ces personnes soient munis de systèmes d'avertissement lumineux d'appoint.

Il est important de noter que le ministère du Revenu du Québec permet désormais aux propriétaires de déduire entièrement les dépenses encourues pour les modifications apportées à un établissement touristique afin qu'il réponde aux besoins de la clientèle à capacité physique restreinte.

Ce guide est disponible au coût de 19,95 \$ plus 3 \$ de frais d'envoi au bureau de Kéroul. On peut passer sa commande par téléphone au (514) 252-3104, par télécopieur, (514) 254-0766 ou par courrier électronique, keroul@craph.org.

Source: Brigitte BÉDARD, directrice des communications, Kéroul ■



Centre
**Notre-Dame
de Fatima**

**Un centre pour vous,
des activités pour
tous les goûts**

*** Ouvert à l'année ***

- ★ Location de salles pour réunion, conférence, mariage, banquet, etc.
- ★ Service de traiteur sur place.
- ★ Location du site pour épluchette, pique-nique, fête de famille, etc.
- ★ Ski de fond, patinoire, glissoire, avec carte de membre.
- ★ Piscine.
- ★ Location de chalet.
- ★ Cours de LSQ pour adultes et enfants.
- ★ Camp d'été pour enfants sourds.

Pour vous servir:

Luc Dorion
Directeur des programmes

Benoît Lorrain
Directeur général

Téléphone: (514) 453-7600 ATS et voix
Télécopieur: (514) 453-7601

Association des Sourds du Haut-Richelieu inc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1996-1997

Bernard Latour, président
Diane St-Hilaire, vice-présidente
Alain Mercier, trésorier
Line Fréchette, secrétaire

Normand Lapalme, organisateur
Jack Daunais, organisateur-adjoint
Jacques St-Hilaire, directeur
Yvon Fafard, directeur

24 mai 1997: 45^e anniversaire de fondation



C.P. 201, St-Jean-sur-Richelieu, Qc J3B 6Z4



AIM CROIT

Colette BÉCHARD

Responsable
PDA - AIM CROIT



EMPLOI - CONSEIL

Déménagement pour AIM CROIT

C'est au début du mois d'avril 1997 que s'est concrétisé le transfert des locaux de l'organisme AIM CROIT. En effet, le service d'aide à l'emploi pour les personnes sourdes et malentendantes offert chez AIM CROIT poursuivra ses activités au 750 boulevard Marcel-Laurin à Ville Saint-Laurent. L'édifice du 1760 rue Poirier appartenait à la compagnie Bombardier-Canadair. Le terrain sur lequel il a été construit a été vendu et il semble que l'on y construira un supermarché Maxi.

Avant de s'installer au rez-de-chaussée, AIM CROIT sera logé temporairement au quatrième étage du bâtiment. Une meilleure disposition des salles et des bureaux des conseillers permettra d'offrir à la clientèle en recherche d'emploi, la tenue plus fréquente d'ateliers, avec un plus grand nombre de participants, ainsi qu'un lieu de consultation de documents de référence plus adéquat.



Nouvelle adresse d'AIM CROIT: 750 boulevard Marcel-Laurin, bureau 450, Ville Saint-Laurent.



Dans l'ordre habituel: Norman Lloyd Nelson, Sonia Boulanger, Colette BÉCHARD, Michel Lepage et Johanne St-Gelais.

Nous souhaitons également mentionner que l'équipe du programme de déficience auditive s'est vue renouveler son mandat par *Développement des ressources humaines Canada*. Ainsi, les services de counseling, les ateliers de groupe, les activités de sollicitation d'employeurs et d'interprétation pour les entrevues, l'intégration et le suivi feront toujours partie intégrante du travail de l'équipe. Tant les services francophones LSQ que les services anglophones ASL seront maintenus. ■

Nouvelles du Club abbé de l'Épée

Par Jacques RAYMOND, secrétaire

Pour une trente-septième année consécutive, le *Club abbé de l'Épée*, tenait, le 13 avril dernier, ses élections annuelles au 65 ouest de Castelnau. Les trente-trois membres présents ont choisi les membres suivants pour faire partie de leur conseil d'administration:

Guy Leboeuf,	<i>président</i>
Huguette Schinck,	<i>deuxième vice-présidente</i>
Jacques Raymond,	<i>secrétaire</i>
Jocelyne Proulx,	<i>secrétaire-correspondante</i>
Donna Bell,	<i>trésorière</i>
André Chevalier,	<i>trésorier-adjoint</i>
Corrine Turbide,	<i>directrice</i>
Mariette Raynauld,	<i>directrice</i>
André Leboeuf,	<i>directeur</i>
Yvon Schinck,	<i>directeur</i>

De nombreuses activités sociales sont prévues pour l'année qui vient. Tous ceux qui le souhaitent peuvent devenir membre de cet organisme toujours innovateur et actif. ■

Bonne nouvelle

À l'hôpital «Cité de la santé» de Laval

Par Denis HENRY, secrétaire et directeur de promotion de l'Association des Sourds de Laval

Les personnes sourdes et malentendantes peuvent maintenant prendre rendez-vous avec les spécialistes de «Cité de la Santé» en composant le 975-5070 ATS. Il suffit d'avoir en main sa prescription et toute autre information qui pourrait s'avérer utile.

Vous n'avez pas besoin de téléphoner au SIVET, c'est «Cité de la santé» qui téléphone au SIVET.

Centre de prélèvement de «Cité de la santé», téléphonez du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h 30 au 975-5070 ATS. ■

Clinique Santé en Douce



Francine Simard

Tech. Inf., B.Sc., N.D., P.H.
Membre de l'Ordre
des naturothérapeutes du Québec

Jean-Talon
Fabre

L.S.Q.

**Hypnothérapie
Naturothérapie**

- Hypnose
- Massage
- Bilan de Santé
- Digitopuncture
- P.N.L.

Sur rendez-vous seulement
Tél.: (514) 279-3224



**L'Association des Sourds
de Lanaudière, Inc.**



200, rue de Salaberry, local 123
Joliette (Québec) J6E 4G1
Tél.: (514) 752-1426 VOIX ou ATS

Cinéphoto S enr.; Le modèle sourd



Manon BERGERON, photographe sourde

Bonjour à tous nos lecteurs et lectrices,

Étant donné que je suis photographe sourde professionnelle depuis déjà un bon bout de temps, j'observe de nombreux modèles entendants qui participent à des séances de photographie en studio par le biais d'agences de publicité qui les recrutent fréquemment pour leurs publicités médiatiques ou commerciales. Quant à la communauté sourde, l'existence de modèles sourds est presque nulle

dans la publicité. Combien de fois ai-je entendu des sourds qui m'ont beaucoup parlé de leur intention d'être mannequin plutôt que modèle. Mais ils n'ont presque rien fait en ce sens et tout ce qu'ils souhaitent c'est de poser pour un photographe. A cause du manque d'information? Du problème de communication? Moi, je suis au courant de la possibilité d'avoir des modèles sourds pour de futures utilisations commerciales de photos. Je suis très préoccupée par ces minces tentatives professionnelles des modèles sourds.

Dans un premier temps, il s'agit de savoir définir ces deux mots très courants que les sourds utilisent souvent dans leur communication: mannequin et modèle. Sachez que le mot mannequin ne correspond presque pas à la définition du modèle photographique. Le mannequin est utilisé par le couturier ou la couturière qui crée des vêtements haute couture et qui lui fait porter lors de défilés de mode. Le mannequin est aussi cet être de plastique qui porte les vêtements dans les étalages. Quant au modèle, c'est n'importe quelle personne qui pose pour un photographe. Mais dans la communication de la communauté sourde, la différence entre ces deux termes est presque inexistante, les deux mots étant souvent confondus et interprétés dans le sens de poser pour une photo. Quant aux sourds anglophones, ils n'utilisent souvent que le seul mot anglais «model» pour définir tant le mannequin que le modèle. C'est donc un piège linguistique!

Le but de photographier un ou des modèles est de représenter un produit fabriqué par une compagnie dans une publicité commerciale: affiche, annonce pour revue, etc. Cette publicité vise à attirer une clientèle qui s'intéressera au produit. Par exemple: un modèle féminin assis sur un nouveau modèle de voiture, un modèle masculin portant un nouveau jeans, une nouvelle montre au poignet et une paire de lunettes soleil sur le nez, un modèle bébé tout réjoui de porter une nouvelle couche ou un modèle âgé souriant devant une nouvelle crème pour la peau, etc. Il est aussi possible de poser pour une utilisation spécifique, une création photographique, qui sera insérée dans une publication telle qu'un dépliant ou une affiche de spectacle, de congrès, de festival...

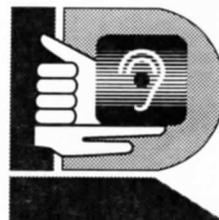
Il existe certains modèles sourds ailleurs qu'au Québec tels Heather Whitestone, Miss America 1995, l'Américaine Marlee Matlin, la Française Emmanuelle Laborit. Elles ont été recrutées par les agences de publicité afin de poser comme modèle. Par la suite, certains sourds ont suivi ces exemples et ont eu l'intention de poser à titre de modèle plutôt que de mannequin. Ils ont agi afin de réaliser leur objectif. Au Québec, c'est chose rare, cela se

produit moins d'une fois par année et passe donc inaperçu dans les publicités québécoises. Ce n'est pas que l'on exige seulement des vedettes et qu'elles passent en premier, mais les agences de publicité sont toutes à la recherche de modèles de beauté du corps humain.

Concernant cette beauté, sa description de base accorde une attention à tout corps humain masculin ou féminin de tout âge, du bébé au vieillard, de toutes les tailles en insistant sur la tête et le torse. Il s'agit du choix du corps humain en entier ou en partie. Il faut éviter les cicatrices, les plaies ou les boutons sur la peau du visage ou des membres. On peut maquiller les rides de la peau afin de rajeunir un visage. Par exemple, si le modèle a une cicatrice sur le bras gauche, l'on peut utiliser son bras droit pour démontrer sa beauté. C'est la même chose lorsqu'il s'agit d'avoir de belles dents blanches lors d'un sourire. Tout directeur artistique d'agence de publicité est conscient d'avoir à éliminer les défauts de peau de certains modèles en recourant aux services d'une maquilleuse professionnelle qui montrera le modèle sous son meilleur jour.

Finalement, je ne vois aucun problème dû à l'ouïe lors de la photo de modèle. Toute personne sourde ou malentendante est bienvenue pour poser à titre de modèle pour un photographe d'une agence de publicité ou même auprès de moi à Cinéphoto S. En tant que photographe sourde, il est évident que la relation communicationnelle entre le modèle sourd et moi-même sera très avantageuse au studio de photo pour mes créations et réalisations en photos. Et dans le cas de contrats de publicité auprès d'une agence ou compagnie de fabrication, je pourrai présenter au directeur artistique les photos des modèles sourds. Ce dernier, et même le représentant, pourra alors être convaincu de la pertinence de la beauté faciale et/ou corporelle des modèles sourds et il pourra arrêter son choix sur l'un de modèles sourds.

Voilà donc ce qu'est un modèle sourd dans le domaine de la publicité. Si vous avez l'intention de devenir modèle, n'hésitez pas à me contacter aux numéros ATS suivants: (514) 352-7596 ou (514) 352-4437. Je serai très heureuse de vous donner de plus amples informations sur le modèle sourd et les services de photographie de Cinéphoto S enr. ■



Fondation de la Surdit  de Montr al

Affili e   l'Institut Raymond-Dewar

Voulez-vous faire un don?

Si oui, pourquoi pas   la Fondation de la Surdit  de Montr al?

- Par testament sous forme de legs.
- Sous forme de don lors du d c s d'un  tre cher. (Des cartes «In memoriam» sont disponibles sur demande).
- Sous forme de souscription lors des campagnes annuelles de financement ou en tout autre temps que vous jugerez opportun.

Adressez vos dons  :

FONDATION DE LA SURDIT  DE MONTR AL
3600, rue Berri, Montr al, Qc H2L 4G9

Affaires: (514) 284-2214, poste 3286
ATS: (514) 284-3747

Client le: (514) 284-2581 / T l c.: (514) 284-0699

PROTH SES AUDITIVES



Robert Hogue — Richard Lamoureux
Claudette Hogue — Yves Potvin
Audioproth sistes

4385, rue St-Hubert, suite 2
Montr al, (Qu bec) H2J 2X1
T l.: (514) 597-2222 ATS / Fax: (514) 597-2357
Pr s du m tro Mont-Royal

DEPUIS 30 ANS   VOTRE SERVICE

L'investissement personnel, un facteur-clé dans la recherche d'emploi

Par **Geneviève ALAIN**, conseillère adjointe

Lorsque l'on veut trouver un travail correspondant à nos aspirations, il est rare de le trouver dès le premier emploi. Il faut commencer au bas de l'échelle, tâter le terrain, acquérir une certaine expérience sur le marché du travail. Il faut se faire connaître!

Il y a certaines personnes qui veulent brûler les étapes, c'est-à-dire accéder à un emploi avec un salaire élevé alors qu'ils n'ont même pas de diplôme du secondaire ni suffisamment d'expérience. Alors, dans ce cas, il leur faudra suivre des cours de formation ou encore de perfectionnement. Acquérir une expérience de travail, même si l'emploi ne nous convient pas, c'est une manière de se rendre compte de ce que l'on aime et de ce que l'on aime pas, de constater quels sont nos points forts, nos points faibles, nos capacités, etc. Prenons par exemple, le cheminement professionnel de l'ancien premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, qui a déjà occupé un emploi de commis-livreur. Nous constatons avec cet exemple que tous les gens commencent au bas de l'échelle, ce qui est tout à fait normal.

Il faut apprendre à mieux se connaître soi-même au moment où l'on entreprend des démarches de recherche d'emploi. Il est important de savoir quels sont nos intérêts, nos valeurs, nos besoins, nos aptitudes, nos motivations, nos habiletés afin de mieux s'intégrer au marché du travail.

C'est le cheminement-type que tous font, ou presque, afin de trouver un emploi reconnu et intéressant, un salaire convenable, des responsabilités valorisantes qui nous plaisent.

Il faut savoir se prendre en main, bâtir son avenir avec courage, volonté, détermination, confiance en soi, beaucoup de persévérance et savoir démontrer ses capacités. Il est essentiel de se surpasser pour mieux se « vendre » et être apprécié à sa juste valeur. L'on doit d'abord compter sur soi-même dans la réalisation de ses objectifs.



En haut, de gauche à droite: Catherine Lamoureux, Sonya Arsenault, Alain Dupuis. Assise: Geneviève Alain et France Jutras.

La plupart des personnes sourdes à la recherche d'un emploi doivent compter plusieurs semaines avant de trouver un emploi correspondant à leurs aspirations. Par contre, il y a ceux qui ne font pas de démarches de recherche d'emploi pour toutes sortes de raisons. Je vous en cite quelques-unes d'entre elle:

- Manque de motivation.
- Difficulté d'avoir ou d'être en relation avec son entourage.
- Peu intéressé à faire les démarches puisqu'il pense que son ou sa conseiller-ère en emploi va effectuer les démarches à sa place, ce qui n'est pas le cas.
- Manque d'initiative, d'autonomie, de débrouillardise, etc.
- Peu de curiosité.
- Aucun sens des responsabilités.
- Peu intéressé à faire des découvertes sur l'emploi.
- Pas d'objectif précis et clair.
- Manque de confiance en soi.

Il ne faut pas oublier que le marché du travail est de plus en plus compétitif, surtout en période de récession économique. Donc, lorsque l'on relève nos manches pour chercher un emploi, il faut se préparer en conséquence parce que c'est profitable pour tout le monde.

Pour terminer, je tiens à vous transmettre ce qu'une personne m'a déjà dit: « Dans le monde du travail, on est jamais mieux servi que par soi-même ». Alors, aide-toi et l'équipe de l'Étape t'aidera! ■

Ligne de commentaires - Service Relais Bell (SRB)

Par **Yvon MANTHA**, CQDA

Il est très important de faire part de vos commentaires ou remarques ou d'enregistrer une plainte sur la ligne de commentaires du Service de relais Bell. Suite à votre appel, un responsable vous rappellera dans les plus brefs délais. La ligne de commentaires du SRB, le 1-800-771-6179, est accessible aux usagers vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine. *Faites parvenir le texte de votre imprimante au CQDA* qui vérifiera avec le SRB qu'il a bien été reçu.

N'attendez pas au lendemain. À la moindre plainte ou insatisfaction concernant le SRB, téléphonez. Chaque petit geste de pression peut mener loin... Réagissez! ■



*Bientôt 20 ans!
à votre service*

Service d'intégration professionnelle pour personnes handicapées

801, rue Sherbrooke est, suite 802
Montréal, Québec
H2L 1K7

Administré par
L'Association
LA BOURGADE inc

Téléphone : Voix (514) 526-0887
ATS (514) 526-6126
Télécopieur : (514) 527-1028



Association des Sourds de Laval, inc.

1859, rue René-Laennec, suite 101, C.P. 43041, Vimont (Laval), Qc H7M 6A1
Tél.: (514) 669-8097 (ATS) / Télécopieur: 687-2529

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1996-97

Président:
Vice-président:
Secrétaire et directeur
de promotion:

Denis Harrison
Alain Cadieux
Denis Henry

Trésorière:
Directeur des membres:
Directeur des sports:
Directeur:

Johanne St-Gelais
Guy Dubé
Sylvain Goyer
Raymond Guéard



Vingt magasins *Téléboutique* offriront des produits pour les sourds

Par **Lucie PUGLIESE**, directeur Communications institutionnelles

Il nous fait plaisir de vous informer qu'il est plus facile de se procurer les produits du Centre des services adaptés Bell depuis le 30 avril.

En effet, ceux-ci sont offerts dans vingt magasins *Téléboutiques* Bell, répartis à travers la province de Québec. Vous trouverez, ci-bas, la liste de ces magasins et leur adresse précise. De plus, un répertoire de ces produits sera disponible dans les autres magasins du réseau *Téléboutique* afin que les clients puissent y passer leur commande, s'ils le souhaitent.

Les produits que l'on pourra se procurer dans les magasins sont les suivants: appareil Dialogue XL Plus, appareil Dialogue VCO, amplificateur de sonnerie SR200, voyant de sonnerie, amplificateur Walker 10, appareil Vista EV, amplificateur portatif.

Veillez noter que le Centre de services adaptés, établi au 600 rue Jean-Talon est, n'accueille plus la clientèle depuis le 30 avril. Par contre, les numéros du Centre resteront en service et des représentants spécialisés continueront de répondre aux demandes de la clientèle. Les numéros à composer pour joindre les représentants sont les:

(514) 391-0050 pour Montréal
1-800-361-8412 à l'extérieur de Montréal

Pour les demandes par télécopieur (ATS):

(514) 287-9977 pour Montréal
1-800-361-6476 à l'extérieur de Montréal

En étendant le réseau de distribution des services adaptés, Bell veut mieux répondre aux besoins de sa clientèle partout au Québec. Nous souhaitons donc sincèrement que ces nouvelles dispositions simplifieront la vie des membres de votre communauté.

LISTE DES MAGASINS *TÉLÉBOUTIQUE*

Alexis-Nihon

1500, rue Atwater
3^e niveau, Montréal

Anjou

7999, boul. Galeries-d'Anjou
Ville d'Anjou

Boulevard

4262, rue Jean-Talon est
Saint-Léonard

Complexe Desjardins

150, rue Sainte-Catherine o.
Niveau Promenade
Montréal

Côte-des-Neiges

6700, chemin Côte-des-Neiges
Montréal

Jean-Talon

600, rue Jean-Talon est
Rez-de-chaussée
Montréal

Longueuil

825, boul. Saint-Laurent ouest
Longueuil

Centre Laval

1600, boul. Le Corbusier
Laval

Fairview / Pointe-Claire

6801, route Transcanadienne o.
Pointe-Claire

Repentigny

100, boul. Brien
Repentigny

Chicoutimi

1401, boul. Talbot
Chicoutimi

Fleur-de-Lys

550, boul. Wilfrid-Hamel
Québec

Joliette

1075, rue Firestone
Joliette

Hull

425, rue Saint-Joseph
Hull

Saint-Jérôme

900, boul. Grignon, suite 123
Saint-Jérôme

Sherbrooke

3050, rue Portland
Sherbrooke

Terrebonne

1185, boul. Moody
Terrebonne

Thetford-Mines

520, boul. Smith
Thetford-Mines

Trois-Rivières

4520, boul. Royal
Trois-Rivières

Valleyfield

50, rue Dufferin
Valleyfield ■

Mon cher Jacques, c'est à ton tour...



Par **Jean-Jacques ARCHAMBAULT**, collaboration spéciale

Jeudi le 20 février 1997, quelques heures avant ses quarante ans, une quarantaine de personnes s'étaient réunies dans le coin de la brasserie de la 2^e avenue pour venir dire à notre ami Jacques Vadeboncoeur qu'il est une personne importante dans le milieu et qu'ils ont de la reconnaissance pour ce type qui se dit effacé...

À vrai dire, si l'on se fie aux différents discours des Sylvain Breault, Robert Backs, Yves Jacques, Bernard LeSiège, Luc Charron et j'en passe, Jacques en a des tours dans son sac! Ce fut des histoires de chasse et de pêche crédibles.

Avec la complicité de Marie-Claude, ce fut une soirée superbe et réussie à 100%. Jacques fut-il surpris? Oui et non. La surprise aurait été complète s'il n'avait pas reçu un appel chez lui le soir de la fête qui disait: «Je ne pourrai pas être présente ce soir à ta fête». Bang! pour le punch.

Tout de même, Jacques fut très content de cette soirée, cela se lisait sur son visage. On aime se voir apprécié surtout lorsque l'on voit tous les gens nous applaudir.



C'était «ben l'un» d'entendre les commentaires des vrais «chums» de Jacques présents ce soir-là. Encore aujourd'hui, il doit repenser à cette soirée. L'on connaît Jacques, ce n'est pas lui qui va extérioriser le plus ses émotions en les semant aux quatre vents. Cependant, les gens présents à sa fête étaient vraiment là pour lui dire qu'il est un bon gars pour la «gang».

Jacques, continue à nous émerveiller avec ta personnalité. Reste comme tu es. De toute façon, à quarante ans, on ne peut plus déraciner un arbre. Quant à moi, je ne pouvais pas manquer cette soirée. Nous nous sommes bien amusés. J'y ai vu des gens qui t'apprécient et je pense à ton père qui aurait été fier d'entendre ce que l'on disait de son Jacquot. Jacques, demeure l'ami des Sourds, l'on a besoin de toi. Tu es important pour la communauté sourde. Pour terminer, je te dis que quelles que soient les situations de la vie, continue à prendre des décisions, à t'affirmer, à défendre tes points de vue et tu auras toujours la considération de tes proches. ■



**CLINIQUE
DENTAIRE**

Dr Rosa De Frutos Garcia

CHIRURGIENS DENTISTES depuis 14 ans
Salle de stérilisation ouverte au public

1480 est, Bélanger, bureau 102, Montréal, Qc H2G 1A7
Tél.: (514) 721-2417 (ATS) / Télécopieur: (514) 721-2416

Conférence sur la surdité à Bathurst, Nouveau-Brunswick

Par Arthur LEBLANC

L'Association des Sourds du Nord-Est du Nouveau-Brunswick organisait, le 29 mars 1997, une conférence sur la surdité au Collège communautaire de Bathurst. L'animateur de la conférence était Martin Robert. Le but de la conférence, qui réunissait une brochette d'invités, était d'inviter les personnes vivant avec une surdité de la région à se prendre en main face aux services publics et gouvernementaux qui leur sont destinés. Une bonne assistance d'environ trente-cinq personnes a participé et s'est dit satisfaite des présentations.

Le conférencier invité était Arthur LeBlanc de Montréal, personnage bien connu pour son implication dans divers mouvements des Sourds. D'autres conférenciers ont aussi pris la parole tels le président de l'Association des Sourds du Nord-Est, Edgar Boucher, un homme très actif dans le milieu. Dans l'assistance, il y avait également des personnes entendant ainsi que des visiteurs sourds de l'Ontario et même des États-Unis. Cette première conférence du genre fut sans contredit fortement appréciée par toute l'assistance et l'on s'est promis d'organiser un autre événement, avec le concours de personnes de l'extérieur.

Après la conférence, plus d'une cinquantaine de participants se sont réunis dans un chic restaurant du centre-ville de Bathurst pour un diner agréable entre amis, repas agrémenté de tirages-surprise. Tous gardent un bon souvenir de ce moment mémorable, moment dont il s'en produit rarement dans ce coin du pays. Les Sourds francophones de là-bas se sont montrés capables d'accomplir de grandes choses même s'ils vivent dans une mer d'anglophones. Chapeau! ■



Les participants à la conférence posent ici en compagnie de l'animateur Martin Robert.



Une vue partielle de l'assistance dans l'amphithéâtre du Collège communautaire de Bathurst.



Nouvelles du CLSM

Par Guy FREDETTE, secrétaire

Le 20 avril dernier avait lieu l'élection des officiers au conseil exécutif pour l'année 1997-1998. Quant à l'élection des directeurs, elle aura lieu plus tard. Près de quatre-vingts membres étaient présents.

Après vingt années d'absence, Guy Fredette est de retour au poste de président. Gilles Gravel conserve son poste de trésorier puisque nous avons tous besoin de lui pour contrôler les finances sans perdre de sous. Gilles Gravel est solide à ce poste. Les autres personnes élues sont: Marcelin Ste-Marie au poste de premier vice-président, Alain Elmaleh, second vice-président, et Christiane Ste-Marie, secrétaire. Félicitation aux nouveaux membres du conseil exécutif qui est entré en fonction le premier juin.

Nous tenons à remercier les anciens officiers et directeurs pour le beau travail accompli et les belles réussites de l'année dernière.

Rumeurs de déménagement

Depuis quelques temps, une rumeur voulant que le CLSM déménage. Mais à la toute dernière minute, le comité exécutif a opté de rester encore un an, les finances ne permettant pas d'assumer les frais de déménagement et autres frais relatifs à un changement de local.

Le comité du déménagement et le comité des finances auront du pain sur la planche afin de trouver du financement et de bien préparer le déménagement prévu pour l'an prochain.

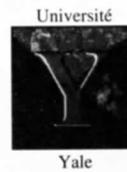
Dans le prochain numéro, nous vous donnerons des nouvelles du défi sportif ainsi que de la soirée sportive tenue au CLSM. ■

Apprenez les secrets de la RÉUSSITE!

Le premier secret :

“Être au bon endroit au bon moment”

Institut



Yale



Demers



Harvard

Inscrivez-vous dès maintenant!

Inscrivez-vous dans un programme d'études qui débouche sur des emplois d'avenir. Chez nous, vous bénéficierez d'une formation collégiale supérieure basée sur la réussite, l'expérience, le savoir et la compétence d'une équipe de professionnels aux qualifications universitaires.

- Actualisation en bureautique 900.62
- Micro-ordinateur général 903.34 (technicien en électronique)
- Programmeur-analyste 903.64
- Techniques en graphisme 900.49
- Formation en entreprise
- Possibilité de prolongation de vos prestations d'assurance-chômage
- Bourses et prêts d'études disponibles
- Service complet d'aide au placement
- Programme de subvention "SPRINT"
- Cours disponibles en français et en anglais

646-4336 ATS
99, Place Charles-Lemoyne
Bureau 100, Longueuil



Institut Demers

383-4336 ATS
10800, rue Lajeunesse
Montréal



Naissances et baptêmes

À Hull, Robin est né le 28 décembre 1996, 1er enfant de Julie Goulet et André Bujold. Il a été baptisé le 5 avril 1997.

Alexandre est né le 13 janvier 1997, 1er enfant de Marie-Josée Sanschagrin et René Despine (entendant), parents de M. et Mme Albert Sanschagrin, sourds. Il a été baptisé le 13 avril 1997.

Félicitations aux heureux parents!

Décès

Le 12 mars 1997, est décédée Soeur Virginia Capler (Mary Virginia), Soeur Notre-Dame-Des-Sept-Douleurs à l'âge de 79 ans.

À Ville d'Anjou, le 15 mars 1997, est décédée la mère de Daniel Gagnon à l'âge de 78 ans.

Au Manoir Cartierville, le 18 mars 1997 à l'âge de 62 ans, est décédée Suzanne Brouillette.

Au Manoir Cartierville, le 22 mars 1997, est décédé Adrien Desrosiers à l'âge de 78 ans. Il laisse dans le deuil ses deux frères Oscar et Roger ainsi que ses trois soeurs Yvonne, Cécile et Rose-Aimée.

À Joliette, le 3 avril 1997, est décédé Louis Jetté à l'âge de 61 ans. Il laisse dans le deuil sa conjointe Francine Béchar, sa soeur Lise Jetté Fuoco et sa belle-fille Colette Béchar.

Le 8 avril 1997, est décédé le frère de Gilles Blanchette à l'âge de 51 ans.

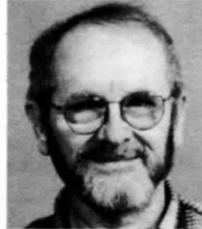
La communauté sourde en deuil

Par Colette BÉCHARD

Décès de Louis Jetté

À Joliette, jeudi le 3 avril 1997, est décédé subitement, à l'âge de 61 ans, Louis Jetté, sourd, fils de feu Aline Poirier et de Louis Jetté.

Louis aura travaillé plus de trente-trois ans à titre de tailleur dans l'industrie du vêtement sur la rue Chabanel à Montréal. Ces dernières années, il s'est particulièrement attaché à la région de Joliette, allant s'y établir pour y vivre sa retraite.



On se souviendra de Louis comme étant un homme patient, conciliant et serviable à l'extrême, mettant à l'écart, plus souvent qu'à son tour, ses propres besoins. Bon vivant et généreux, il aura su se faire de nombreux amis parmi les membres du *Club de quilles* et du *Club optimiste des Sourds de Lanaudière*.

Il laisse dans le deuil sa conjointe Francine Béchar, sa belle-fille Colette Béchar, sa soeur Lise Fuoco, parents et amis. Les proches tiennent à remercier très sincèrement toutes les personnes sourdes et entendants, intervenants, interprètes, parents et amis qui sont venus exprimer leur sympathie au salon funéraire Omer Landreville de Joliette, le 6 avril dernier. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

Cher Louis, ton départ inattendu en a peiné plusieurs. Nous nous souviendrons que la vie n'est pas triste qu'elle n'a que des moments tristes...
Nous t'aimons toujours. ■

À Sept-Îles, le 14 mars 1997, est décédé Léo Hamilton à l'âge de 69 ans. Il était le père de Lise Hamilton.

À St-Libonie, le 15 avril 1997, est décédé M. Conrad Vallée à l'âge de 71 ans. Il était le père de Carole Vallée (Michel Lussier) et de Claudette Vallée (sourde).

Nos sincères condoléances!

PIQUE-NIQUE ANNUEL

Le pique-nique annuel en plein air au Centre Notre-Dame-de-Fatima, à l'Île Perrot, 2464 boulevard Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, aura lieu dimanche le 3 août 1997. Il aura une messe à 11h00.

Bienvenue à tous et bon été! ■

Une fête à l'école Saint-Jude de Longueuil

Par Francine BARRETTE, collaboration spéciale

Le 14 juin dernier, l'école Saint-Jude de Longueuil, qui oeuvre auprès des jeunes malentendants oralistes de la Montérégie, fêtait son vingt-cinquième anniversaire.

En effet, c'est au cours de l'année 1971 qu'un parent demanda à la commission scolaire Régionale de Chambly de dispenser des services spécialisés aux enfants vivant avec une surdité. L'ouverture de la première classe «fermée» de six élèves marquait ainsi le début d'une belle et grande avenue.

D'abord située dans des locaux de la rue Wagram (maintenant l'école de la Nyctale), l'école déménageait en juin 1984 sur la rue Préfontaine avec l'école Curé-Lequin, appartenant la Commission scolaire l'Eau-Vive.

En 1989, le ministère de l'Éducation confiait à l'école Saint-Jude le mandat de desservir les commissions scolaires de la Montérégie.

Au fil des ans, il a fallu s'adapter aux besoins sans cesse croissants des élèves. Aujourd'hui, l'école regroupe une trentaine d'enseignants spécialisés et d'orthophonistes ainsi que les services suivants:

- classes «fermées» à partir de quatre ans
- classes «intégrées» à l'école Curé-Lequin
- suivi de manière itinérante jusqu'en secondaire V, en classe régulière ou classe spéciale par la commission scolaire d'origine de l'élève

Rappelons que l'intégration sociale et scolaire des jeunes malentendants demeure toujours le principal objectif de l'école. ■

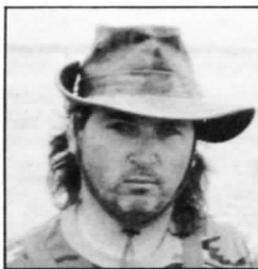


Association Sportive des Sourds du Québec

4545, Ave., Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, succursale «M», Montréal (Québec) H1V 3R2

Les Jeux mondiaux d'été des Sourds au Danemark du 13 au 26 juillet 1997

Pour information: Tél.: (514) 252-3069 / SRB: 1-800-855-0511



CHASSE & PÊCHE

Avec Jacques VADEBONCOEUR

Photos: Jacques VADEBONCOEUR



La pêche

Dans ce numéro-ci, j'en profite pour rappeler aux pêcheurs les pêches remarquables de André «Lion» Weir, une truite mouchetée de quatre livres et vingt-deux pouces, et de Jeff Slutsken, un brochet de dix-sept livres et demie et quarante-deux pouces, publiées dans le numéro de novembre-décembre 1996 de *Voir Dire*.

Si l'on se souvient des résultats de mars-avril 1991, l'on remarque que Jeff Slutsken a réussi à dépasser Pierre Simard et moi-même qui étions respectivement au cinquième et quatrième rang des meilleurs prises. C'est donc Jeff qui prend la quatrième place. Voici le classement général:

Brochet seulement

- | | |
|---|---|
| 1 ^{er} Guy Dubé | 25 lbs, 46 pouces pris au parc de la Vérendrye, à l'été 1987 |
| 2 ^e Rolland Léger | 22 lbs, 45 pouces pris au parc de la Vérendrye, en juillet 1986 |
| 3 ^e Gaétano Abbruzzese | 19 lbs 3/4, 44 pouces 1/4 pris au Réservoir Gouin en juillet 1989 |
| 4 ^e Jeff Slutsken | 17 lbs 1/2, 42 pouces pris au Réservoir Gouin en août 1996 |
| 5 ^e Jacques Vadeboncoeur ... | 17 lbs 1/2, 40 pouces pris au Réservoir Gouin en septembre 1987 |
| 6 ^e Pierre Simard | 17 lbs 1/2, 39 pouces pris au Réservoir Gouin en septembre 1987 |
| 7 ^e Stéphane Caron | 17 lbs 1/4, 39 pouces 1/2 pris au Réservoir Gouin en juillet 1986 |



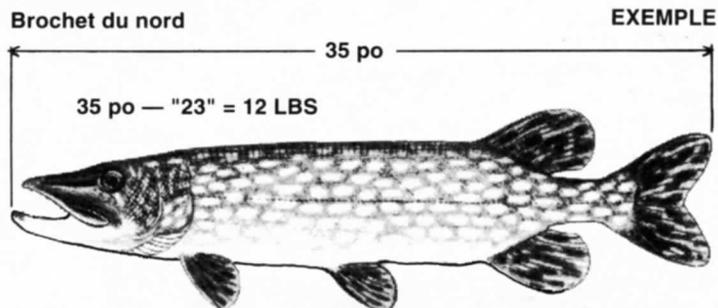
Avec sa capture d'un brochet de 17 livres et demie et 42 pouces, Jeff Slutsken se hisse au quatrième rang des meilleurs prises chez les Sourds du Québec.

Il est évident que d'autres personnes sourdes ont réussi à prendre des prises plus grosses que celles mentionnées ci-haut.

Si vous croyez être éligible, faites-nous parvenir une photo de votre poisson avec la date, le lieu de la prise, son poids et sa taille.

Petit calcul rapide

Un conseil pratique, et facile afin de connaître le poids d'un brochet et d'un maskinongé, il suffit de se fier à la «règle du moins 23». C'est facile. Voici comment procéder. Prenons par exemple un brochet de 35 pouces. Si l'on soustrait 23 à 35, l'on obtient 12 livres.



Il est également à noter que cette règle du «moins 23» n'est qu'approximative et qu'elle ne s'applique qu'aux brochets et aux maskinongés. Il m'est déjà arrivé de capturer deux brochets qui étaient loin de rencontrer le poids de la règle du «moins 23». En 1984, un brochet de 41 pouces pesait 13 livres et demie alors que selon la règle il aurait dû en peser 18. En 1994, à la Baie-James, un brochet de 43 livres pesait 12 livres et demie alors qu'il aurait dû en peser 20.

Faites publier vos belles prises dans Voir Dire

Pour ceux et celles qui auraient des photos de pêche ou de chasse, vous pouvez me les faire parvenir à l'adresse suivante:

Voir Dire (chasse et pêche)
65, rue de Castelnau Ouest, suite 300
Montréal (Québec) H2R 2W3

Bonne saison de pêche pour l'été qui vient et soyez prudent! ■



Imprimerie OMNI inc.

Jacques Gravel,
représentant
(514) 465-0581 (ATS)

3929, boul. St-Jean-Baptiste
Montréal, Qc H1B 5V4

Tél.: 640-4772 / Fax: 640-5603
Ligne directe: 1 (800) 330-4772

- ✓ Imprimerie commerciale
- ✓ Matériel publicitaire
- ✓ Matériel de présentation
- ✓ Correspondance commerciale
- ✓ Formulaire
- ✓ Faire-part de mariage
- ✓ Carte de remerciements de deuil

Représentant à votre service
Service d'infographie
Service de photocopies



Association des Sourds de l'Estrie inc.

161, rue Peel, Sherbrooke, Qc J1H 4K2
Tél.: 1-819-563-1186 (ATS ou VOIX) / Fax: 1-819-821-2503

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1996-1997

Aline Paillé, présidente
Luc Mascolo, vice-président et directeur de promotion
Yves Rodrigues, secrétaire
Josée Dupont, trésorière

Raymond Vallières, directeur des loisirs
Nancy Heatherington, directrice
Sylvie Champagne, directrice

FÉDÉRATION DE LA RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DU QUÉBEC



**Institut
Raymond-
Dewar**

**Centre de réadaptation spécialisé en
surdité et en communication**

Régions de Montréal, Laval et Longueuil

3600, rue Berri
Montréal, Qc H2L 4G9

Tél.: (514) **284-2214**, poste 3273 (VOIX)
(514) **284-3747** (ATS)
(514) **284-2581** (Clientèle)
Télééc.: (514) **284-0699 / 284-5086**

*0-4 ans / 4-12 ans / 12- 21 ans / 21-65 ans /
65 et plus / sourde-aveugle tout âge.*



**Institut des Sourds
de Charlesbourg inc.**

Région de Québec

775, rue Saint-Viateur
Charlesbourg, Qc G2L 2S2

Tél.: (418) **623-9801** (VOIX) (418) **623-7377** (ATS)

*0-99 ans avec déficience auditive permanente et
significative (presbycusie, acouphènes, surdité professionnelle,
surdi-cécité, implant cochléaire, surdité congénitale).*



Région de l'Outaouais

325, rue Laramée
Hull, Qc J8Y 3A4

Tél.: (819) **777-6261** (VOIX) (819) **777-0701** (ATS)

Clientèle de tout âge



**Maison
Rouyn-
Noranda**

Abitibi - Témiscamingue

C.P. 1055
Rouyn-Noranda, Qc J9X 5C8

Tél.: (819) **762-6592** (VOIX)

*Déficience physique, motrice, sensorielle, jeunes en difficulté d'adaptation,
autisme (points de services: Amos, La Sarre, Ville-Marie, Val-d'Or).*



**Centre de réadaptation
Estrie inc.**

Estrie

1930, rue King Ouest
Sherbrooke, Qc J1J 2E2

Tél.: (819) **346-8411** (VOIX et ATS)

*Enfants, adolescents, adultes francophones ou anglophones ayant une
déficience auditive congénitale ou acquise, à caractère permanent
(points de services: Asbestos, Lac-Mégantic, Windsor, East Angus).*



**Centre de réadaptation
Le Bouclier**

Laurentides et Lanaudière

260, rue Lavaltrie sud
Joliette, Qc J6E 5X7

Tél.: (514) **755-2741** (VOIX)

0 - 7 ans (points de services: Joliette, Repentigny, St-Jérôme, Ste-Agathe).

**Services montréalais de
réadaptation**

Montréal

10, rue St-Hubert
Granby, Qc J2G 5L9

Tél.: (514) **777-4641** (VOIX)

*Priorisation aux enfants âgés entre 0 et 5 ans présentant soit une
déficience motrice, auditive ou des troubles de la parole et du langage
(points de services: Valleyfield, St-Hyacinthe).*



**Centre de
réadaptation
L'InterAction
(Hôpital de Mont-Joli)**

Bas St-Laurent,
Gaspésie et
Îles-de-la-Madeleine

800, avenue du Sanatorium
Mont-Joli, Qc G5H 3L6

Tél.: (418) **775-7261** (VOIX/ATS)

Clientèle: de tout âge (point de services: Rivière-du-Loup)

LES YEUX POUR ENTENDRE.



LES MAINS POUR LE DIRE.

Pouvoir communiquer, c'est d'abord et avant tout avoir la possibilité de dire et la faculté d'entendre.

Dans le but d'offrir, en tout temps, un service téléphonique accessible aux personnes vivant avec une déficience auditive, Bell Canada a créé le *Service de relais Bell* (SRB). À l'aide d'un téléphoniste du SRB, une communication peut être établie entre une personne entendant et un interlocuteur disposant d'un ATS (appareil de télécommunication pour les sourds).

Pour en savoir davantage, communiquez avec le *Service de relais Bell*.

Personnes sourdes: 711 ou 1 800 363-6511

Personnes entendantes: 1 800 855-0511

